

COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE FRANÇAISE CÉRÉALES



Céréales et produits céréaliers transformés

Sommaire

1. LES ÉCHANGES AU NIVEAU MONDIAL ET LA PART DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL.....	89
1.1. Production mondiale et taux d'internationalisation.....	89
1.1.1. Le blé tendre.....	89
1.1.2. Les orges.....	90
1.1.3. Le maïs.....	92
1.2. Les principaux acteurs des échanges mondiaux de céréales.....	93
1.2.1. Le blé tendre et produits transformés.....	93
1.2.2. Les orges et produits transformés.....	96
1.2.3. Le maïs.....	98
1.3. La part de la France dans le commerce international des céréales.....	99
1.3.1. Le blé tendre.....	99
1.3.2. Les orges.....	100
1.3.3. Le maïs.....	101
2. LES ÉCHANGES DE LA FRANCE AVEC L'UE ET LES PAYS TIERS.....	102
2.1. Les grains et semences.....	102
2.1.1. Le blé tendre.....	102
2.1.2. Les orges.....	103
2.1.3. Le maïs.....	103
2.1.4. Les semences céréalières.....	104
2.2. Les produits issus d'une première transformation.....	105
2.2.1. La farine de blé tendre.....	105
2.2.2. Le malt.....	106
2.3. Les produits issus de la seconde transformation.....	107
2.3.1. Les pains, pâtisseries et viennoiseries fraîches.....	107
2.3.2. Les biscottes et biscuits, pâtisseries de conservation.....	108
3. LES CLIENTS ET FOURNISSEURS DE LA FRANCE.....	109
3.1. Le blé tendre.....	109
3.2. Les orges.....	111
3.3. Le maïs.....	112
4. INDICATEURS DE BILANS OFFRE/DEMANDE DE LA FRANCE.....	114
4.1. Le blé tendre.....	114
4.1.1. Diagramme de flux du blé tendre en France.....	114
4.1.2. Indicateurs de bilan offre/demande pour le blé tendre.....	115
4.2. Les orges.....	116
4.2.1. Diagramme de flux des orges.....	116
4.2.2. Indicateurs de bilan offre/demande pour les orges.....	117
4.3. Le maïs.....	118
4.3.1. Diagramme de flux du maïs (en Mt).....	118
4.3.2. Indicateurs de bilan offre/demande pour le maïs.....	119
5. IDENTIFICATION PAR LE GROUPE DE TRAVAIL « CÉRÉALES » DES PRINCIPAUX FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ.....	120
5.1. Facteurs de compétitivité prix.....	121
5.2. Facteurs de compétitivité hors-prix.....	126

Afin d'analyser la compétitivité des céréales et produits transformés, nous avons distingué trois groupes de produits :

- les grains dont les semences ;
- les produits issus d'une première transformation (farines et malt) ;
- les produits issus d'une seconde transformation (notamment pâtes, pain, biscuits,).

L'éthanol et l'alimentation animale ont été écartés de notre analyse, leur teneur en matière première issue de céréales étant difficilement quantifiable. Par ailleurs, l'unité temporelle retenue pour l'analyse de la compétitivité française est la campagne commerciale. Une campagne commerciale s'étend du mois de juillet de l'année N (début des récoltes des céréales semées à l'automne N-1 ou au printemps N en France) au mois de juin de l'année N+1. Ainsi, « 2019 » sur un graphique correspond à la période qui s'étend de juillet 2019 à juin 2020.

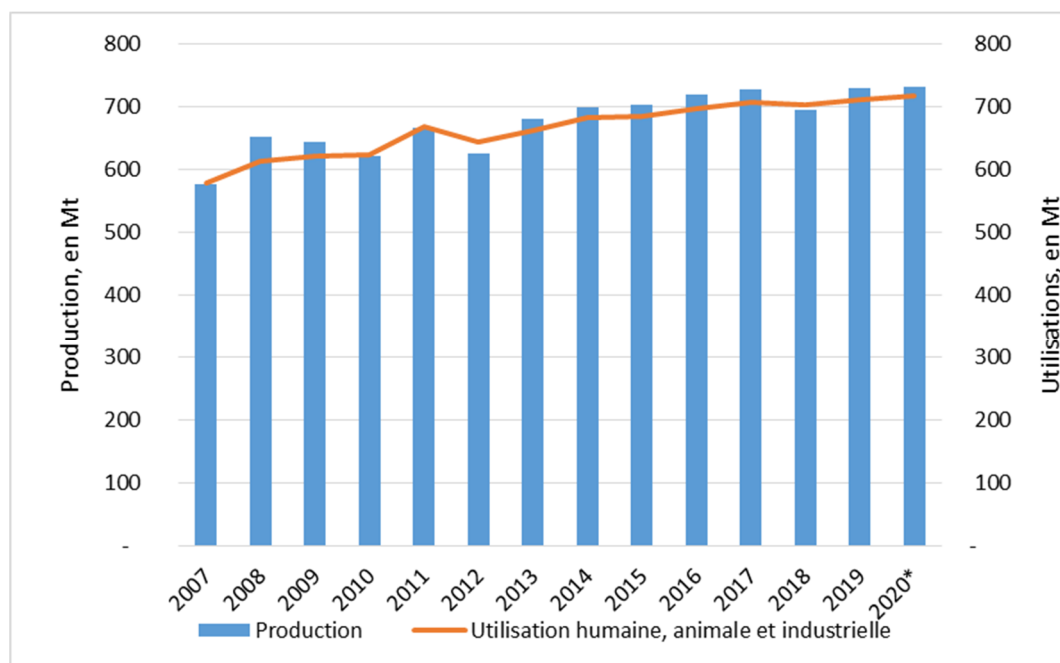
Enfin, dans le but d'équilibrer les échanges mondiaux, les « importations mondiales » sont reconstituées à partir des exportations mondiales : si un pays A déclare exporter X Mt vers le pays B et Y Mt vers le pays C, nous avons retenus X Mt importées par le pays B et Y Mt importées par le pays C.

1. Les échanges au niveau mondial et la part de la France dans le commerce international

1.1. Production mondiale et taux d'internationalisation

1.1.1. Le blé tendre

Figure 1 : évolution de la production mondiale et de la consommation de blé tendre de 2007 à 2020



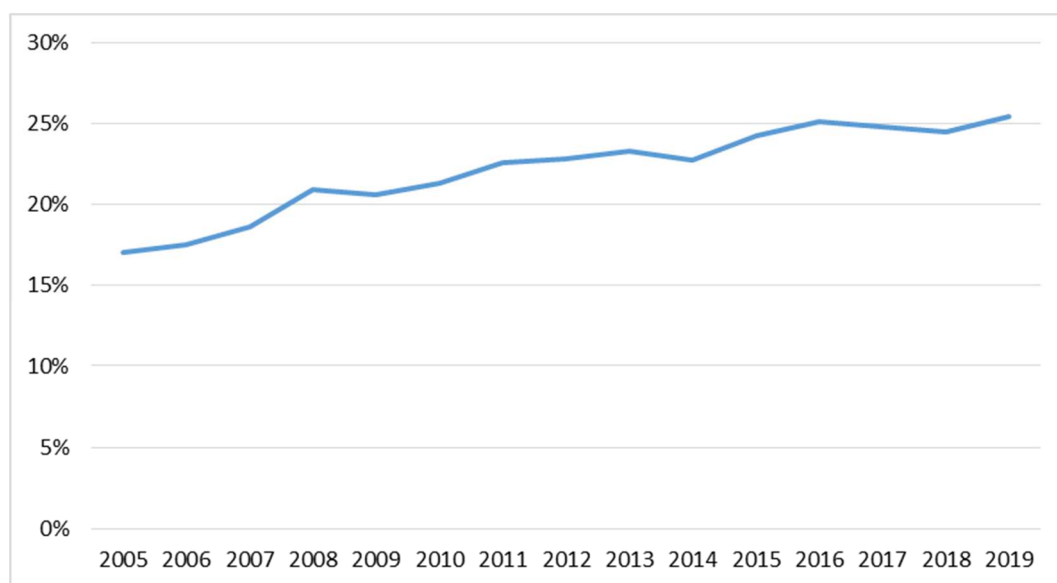
* 2020 : prévisionnel

Source : FranceAgriMer, d'après Conseil International des Céréales

La production de blé tendre s'inscrit en croissance, malgré une certaine volatilité, classique en agriculture et liée aux aléas climatiques. Les dix premiers pays producteurs (dans l'ordre en 2020/21 : Chine, Inde, Russie, États-Unis, Australie, France, Canada, Ukraine, Pakistan et Allemagne) produisent plus des 2/3 (72 % en 2020/21) de la production mondiale. Notons la forte progression des productions des trois pays composant le podium (+ 34 % en Chine, + 57 % en Inde et + 82 % en Russie) entre 2005/06 et 2020/21. Pour autant, seule la Russie s'est définitivement affirmée au cours de la dernière décennie comme un acteur incontournable de l'export de céréales en devenant le premier pays exportateur de blé tendre dans le monde. La Chine est quasiment absente à l'export car elle consomme la totalité de sa production et l'Inde, dont les rendements subissent une forte volatilité, n'est présente que par à-coups (lorsqu'elle dispose d'un disponible exportable). La France, dont la production évolue dans un tunnel compris entre 30 et 35 Mt, est le premier pays producteur européen de blé tendre et se situe en 2020/21 au 6^e rang mondial des producteurs de blé tendre.

La hausse de la production mondiale de blé tendre accompagne la hausse des utilisations de céréales, tirées par la consommation humaine (68 % des utilisations totales en moyenne au cours des 5 dernières campagnes) suivie par la consommation animale (29 %). Ces tendances haussières d'utilisation s'expliquent principalement par la croissance démographique mondiale.

Figure 2 : évolution du taux d'internationalisation du marché du blé tendre en volume de 2005 à 2019

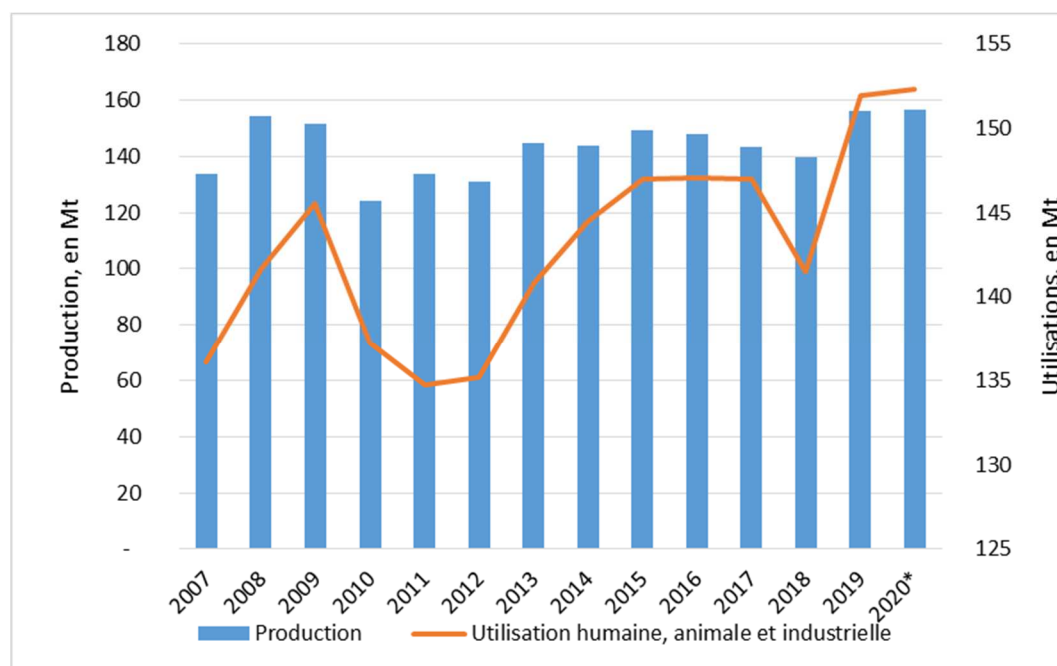


Source : FranceAgriMer, d'après Conseil International des céréales et TDM

Le marché du blé tendre est un marché en croissance sur la scène internationale et s'accompagne d'une internationalisation croissante alors que d'importants bassins de consommation (Maghreb, Afrique Subsaharienne et Asie du Sud Est notamment) connaissent une importante croissance démographique, accentuant les besoins en alimentation humaine du pays, sans pour autant être producteurs de blé tendre.

1.1.2. Les orges

Figure 3 : évolution de la production mondiale et de la consommation d'orges de 2007 à 2020



* 2020 : prévisionnel

Source : FranceAgriMer, d'après Conseil International des Céréales

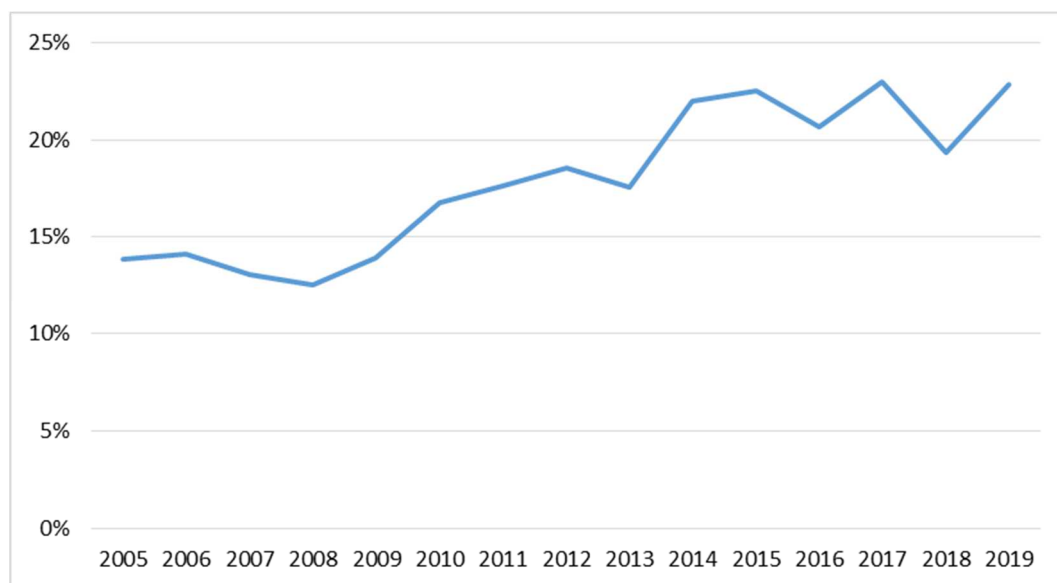
Les bassins de production se concentrent en Union européenne (la France est le 1^{er} producteur de l'UE et se situe au 3^e rang mondial), en Russie, au Canada et en Australie. Ces pays pèsent

pour plus des 2/3 de la production mondiale (68 % en 2020/21). La production française évolue dans un tunnel compris entre 9 et 13 Mt.

Les orges sont principalement utilisées en alimentation animale (67 % des utilisations totales en moyenne au cours des 5 dernières campagnes 2016-2020) et en transformations industrielles pour produire notamment du malt (21 %).

Avec une consommation mondiale qui croît irrégulièrement par paliers, la production peine à s'ajuster, contrairement au blé pour lequel production et consommation évoluent en parallèle. Une des explications possibles est la concurrence d'autres matières agricoles utilisées en alimentation animale et les arbitrages pouvant être réalisés en fonction des prix.

Figure 4 : évolution du taux d'internationalisation du marché des orges en volume de 2005 à 2019

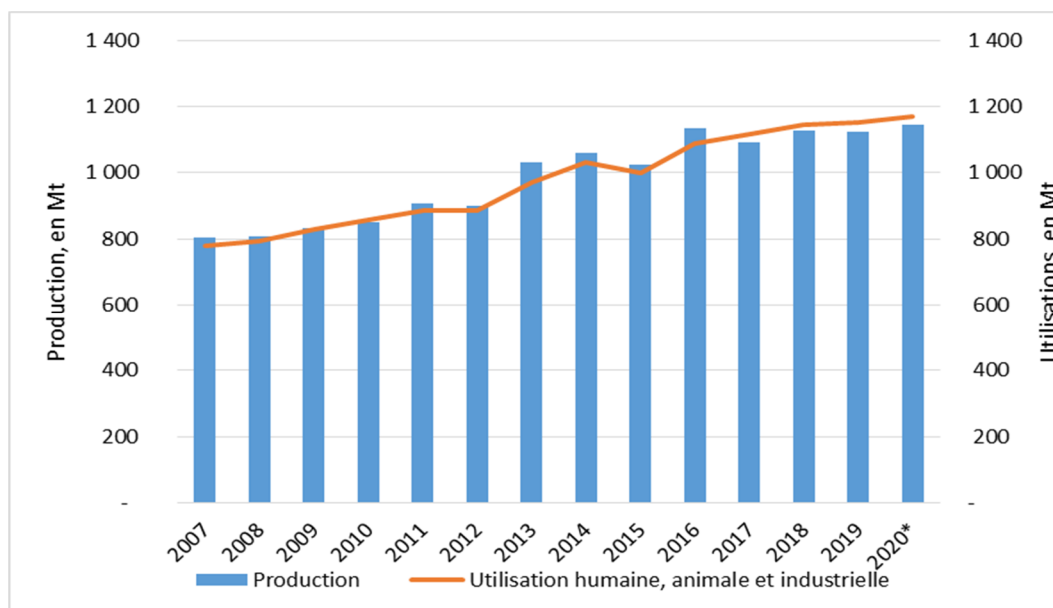


Source : FranceAgriMer, d'après Conseil International des céréales et TDM

Dominé pendant longtemps par les achats de la Chine et de l'Arabie saoudite, qui représentaient la moitié des achats mondiaux, le commerce s'est élargi, notamment vers l'Iran, avec de moindres besoins de l'Arabie saoudite.

1.1.3. Le maïs

Figure 5 : évolution de la production mondiale et de la consommation de maïs de 2007 à 2020



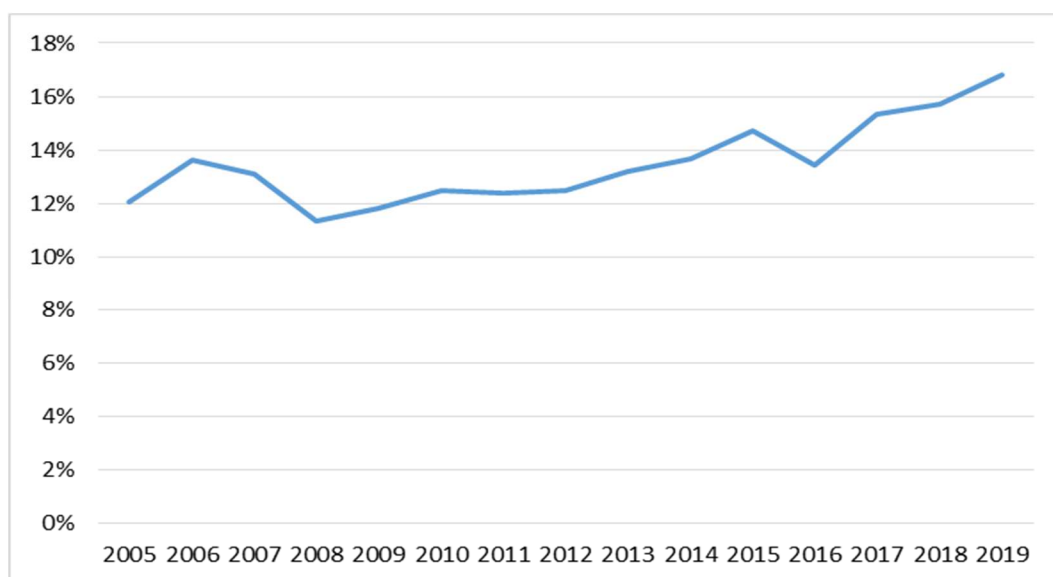
* 2020 : prévisionnel

Source : FranceAgriMer, d'après Conseil International des Céréales

La hausse de la production mondiale de maïs au cours de la dernière décennie est portée par une demande croissante du secteur industriel et des politiques, notamment étatsunienne et brésilienne, volontaristes en termes de production de biocarburants.

Ainsi, entre 2011 et 2020, la production mondiale de maïs progresse de 26 %. La production mondiale se concentre historiquement sur le continent américain, notamment aux États-Unis, au Brésil et en Argentine ainsi qu'en Chine. Notons la croissance rapide de la production en Ukraine, qui progresse de 31 % sur la même période, et qui s'inscrit aujourd'hui parmi les premiers pays exportateurs de maïs dans le monde.

Figure 6 : évolution du taux d'internationalisation du marché du maïs en volume de 2005 à 2019



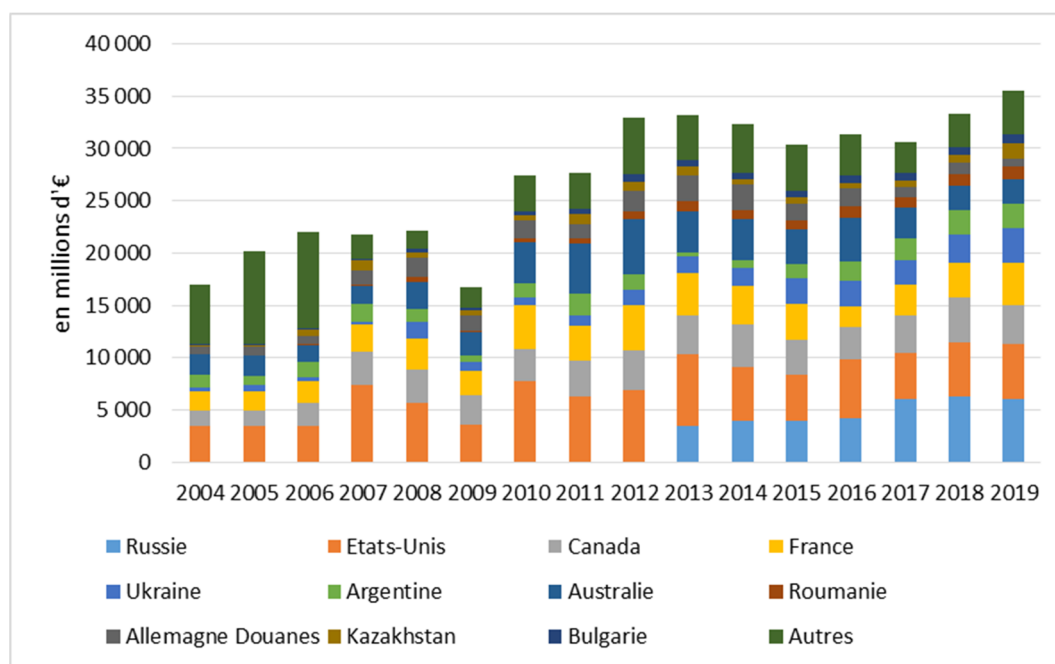
Source : FranceAgriMer, d'après Conseil International des céréales et TDM

Avec une production très régionalisée, et une demande mondiale en croissance (à corréliser avec la croissance des cheptels et de la production de biocarburants au niveau mondial), le taux d'internationalisation progresse également.

1.2. Les principaux acteurs des échanges mondiaux de céréales

1.2.1. Le blé tendre et produits transformés

Figure 7 : évolution des exportations mondiales de blé tendre et positionnement de la France par rapport à ses principaux concurrents en valeur de 2004 à 2019

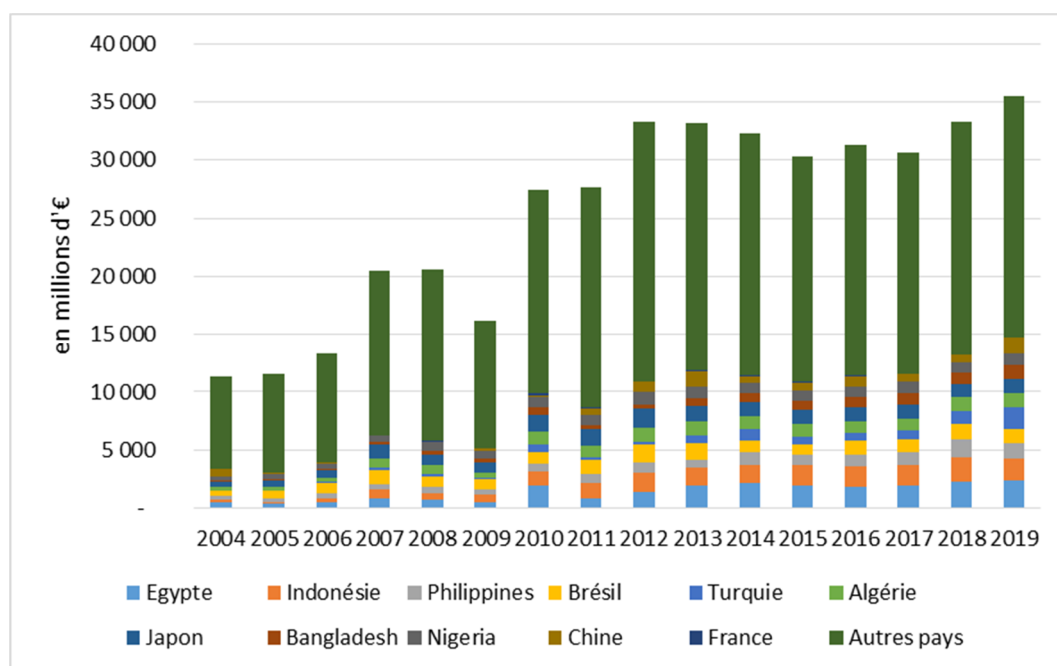


Nota bene : les données concernant la Russie ne sont disponibles qu'à partir de 2013

Source : FranceAgriMer, d'après TDM

Le fait le plus marquant de la période est la forte montée en puissance du bassin mer Noire avec la Russie au premier plan, suivie par l'Ukraine et le Kazakhstan. Cette région du monde concentre désormais près de 30 % des exportations mondiales de blé tendre. Dans le même temps, la place relative des États-Unis dans les échanges mondiaux de blé diminue sur la période. La France maintient toujours des positions significatives, notamment avec l'abondante récolte 2019, proche de 40 Mt et des exportations record en 2019/20.

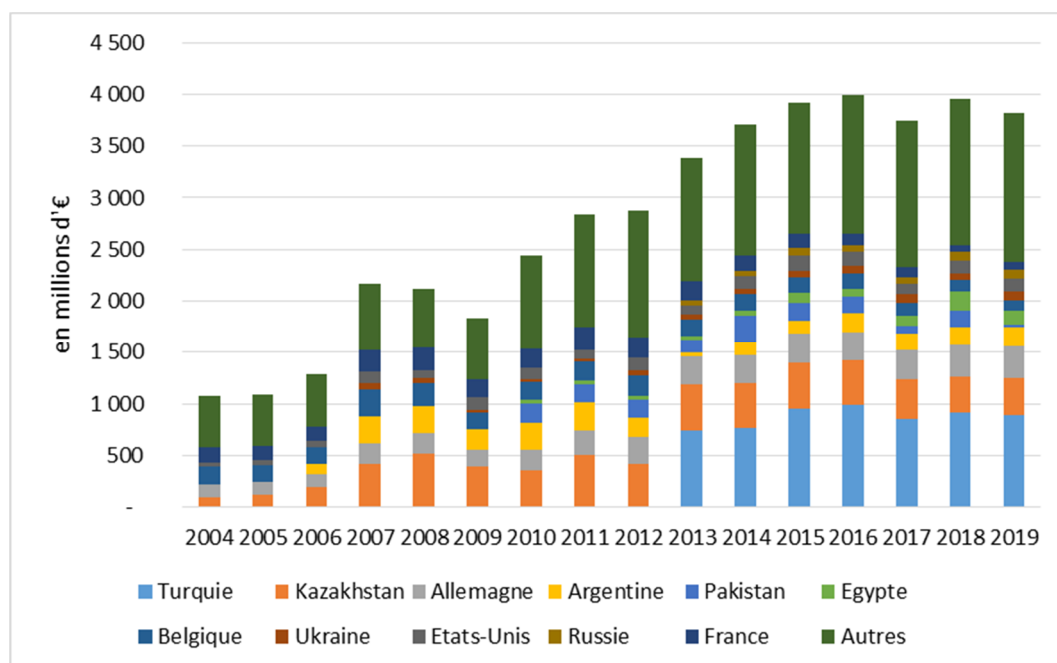
Figure 8 : évolution des importations mondiales de blé tendre et principaux pays importateurs en valeur de 2004 à 2019



Source : FranceAgriMer, d'après TDM

On note sur la période et surtout depuis 2010, le poids croissant des grands pays importateurs (Égypte, Indonésie, Philippines, Brésil, Algérie, Turquie et Chine) qui représentent désormais environ la moitié des achats mondiaux.

Figure 9 : évolution des exportations mondiales de farine de blé tendre et positionnement de la France par rapport aux principaux pays importateurs en valeur de 2004 à 2019



Nota bene : les données concernant la Turquie et la Russie ne sont disponibles qu'à partir de 2013, les données concernant le Pakistan et l'Égypte ne sont disponibles qu'à partir de 2010.

Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Eurostat

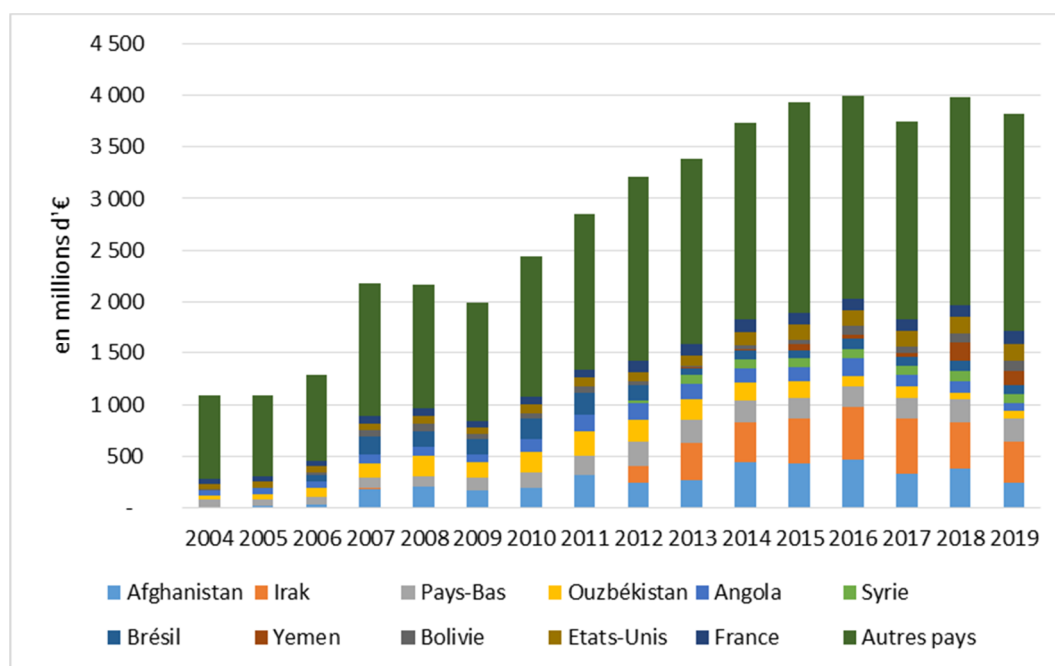
En ce qui concerne les exportations de farine, des évolutions marquantes sont à signaler. Au préalable, il faut rappeler que ce marché a vocation à se réduire encore avec l'équipement généralisé en moulins des anciens pays acheteurs de farine qui désormais importent du blé

tendre en grains. Aujourd'hui, les zones de conflits et les besoins humanitaires constituent le plus gros des besoins et de la demande en farine.

Depuis 2013, la Turquie est devenue le premier exportateur mondial de farine de blé tendre, suivie par le Kazakhstan. Cette évolution est à relier à la proximité de ces pays avec des zones de conflits du Moyen-Orient, avec de nombreuses populations de réfugiés (guerres en Syrie, Irak, Lybie, Afghanistan) mais aussi à l'utilisation par la Turquie d'un régime de perfectionnement actif spécifique et distorsif. Avec environ 10 Mt importées en 2019/20, la Turquie importe des quantités de blé supérieures à ses besoins, notamment de Russie dont elle est le premier acheteur. Ce blé est importé en franchise de droits de douanes à condition d'être réexporté sous forme de produits transformés – dont la farine –, ce qui a permis à la Turquie d'accroître ses positions commerciales comme son influence géopolitique

En ce qui concerne la France, il est intéressant de rappeler qu'elle était jusqu'en 1996 le premier exportateur mondial de farine de blé tendre avec un volume annuel de l'ordre de 2 Mt. Cette position s'est rapidement dégradée en quelques années avec l'équipement généralisé en moulins des principaux acheteurs. Cette crise avait ainsi nécessité entre 1999 et 2001 la mise en place d'un plan de restructuration industrielle du secteur de la farine d'exportation qui avait permis de retirer du marché environ 1 million de tonnes de capacité d'écrasement en 2 ans.

Figure 10 : évolution des importations mondiales de farine de blé tendre et positionnement de la France par rapport aux principaux pays importateurs en valeur de 2004 à 2019



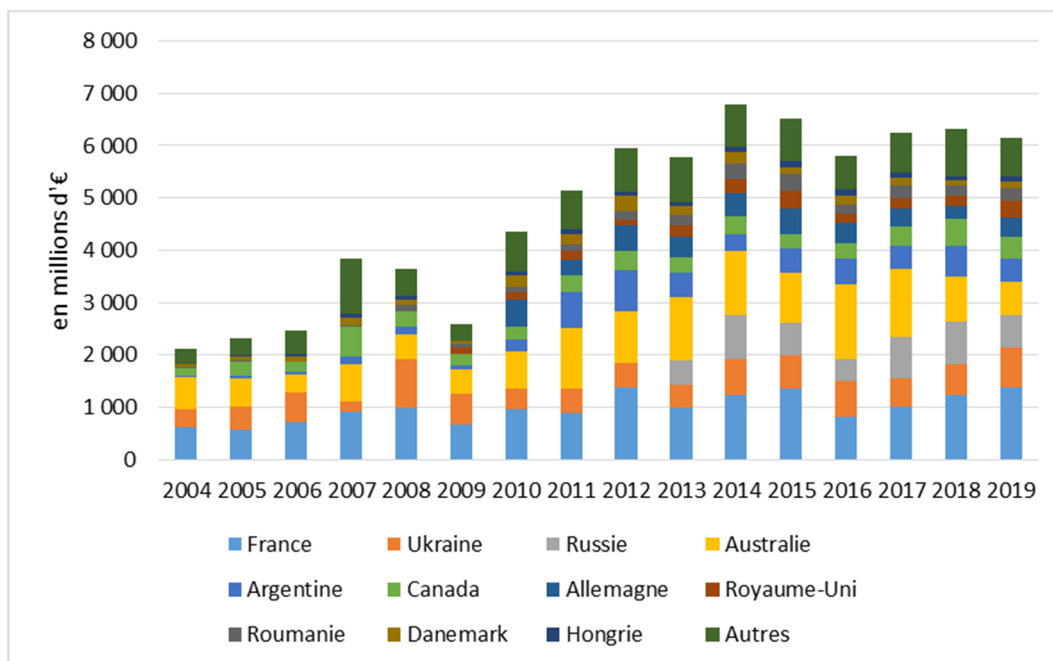
Nota bene : les données concernant la Turquie et la Russie ne sont disponibles qu'à partir de 2013, les données concernant le Pakistan et l'Égypte ne sont disponibles qu'à partir de 2010.

Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Eurostat

Ces données mettent en évidence, à l'exception de l'Angola ou du Brésil qui sont des acheteurs habituels de farine de blé, la concentration des achats au niveau des pays en situation de conflits (Irak, Afghanistan, Yémen, Syrie).

1.2.2. Les orges et produits transformés

Figure 11 : évolution des exportations mondiales d'orges et positionnement de la France par rapport à ses principaux concurrents en valeur de 2004 à 2019

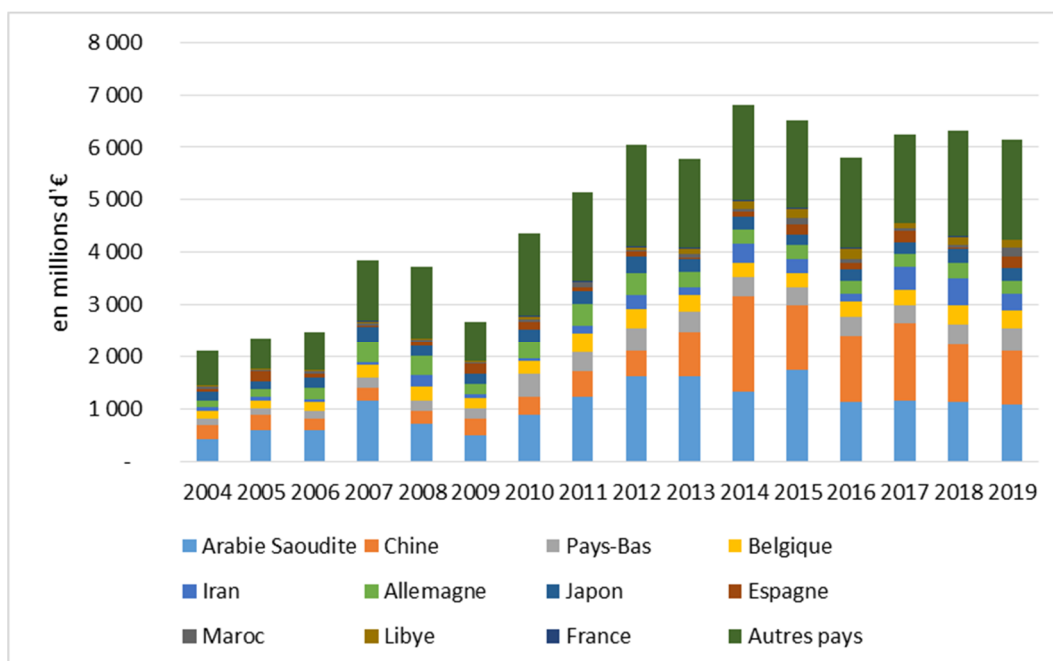


Nota bene : les données concernant la Russie ne sont disponibles qu'à partir de 2013, 2010 pour l'Allemagne et 2009 pour le Royaume-Uni.

Source : FranceAgriMer, d'après TDM

Sur la période, la France ne représente qu'une part réduite des exportations en valeur d'orges, les principaux acteurs étant l'Australie, avec une part plus réduite en fin de décennie, la Russie, l'Ukraine, l'Argentine, le Canada et l'Allemagne.

Figure 12 : évolution des importations mondiales d'orges et positionnement de la France par rapport aux principaux pays importateurs en valeur de 2004 à 2019

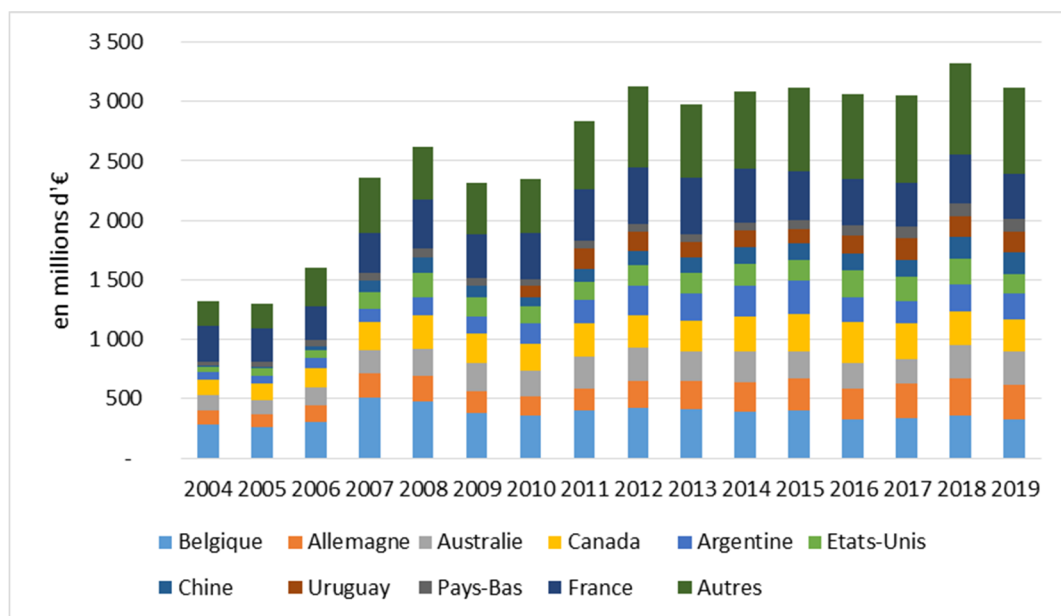


Nota bene : les données concernant la Russie ne sont disponibles qu'à partir de 2013, 2010 pour l'Allemagne et 2009 pour le Royaume-Uni.

Source : FranceAgriMer, d'après TDM

Les importations mondiales d'orges sont largement concentrées chez un faible nombre d'acteurs : Chine, Arabie saoudite, Iran pour les pays tiers, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne et Italie pour l'UE. Ces pays représentaient 85 % de la valeur des importations mondiales en 2004 et environ 2/3 en 2019, ce qui traduit une certaine progression des autres acheteurs.

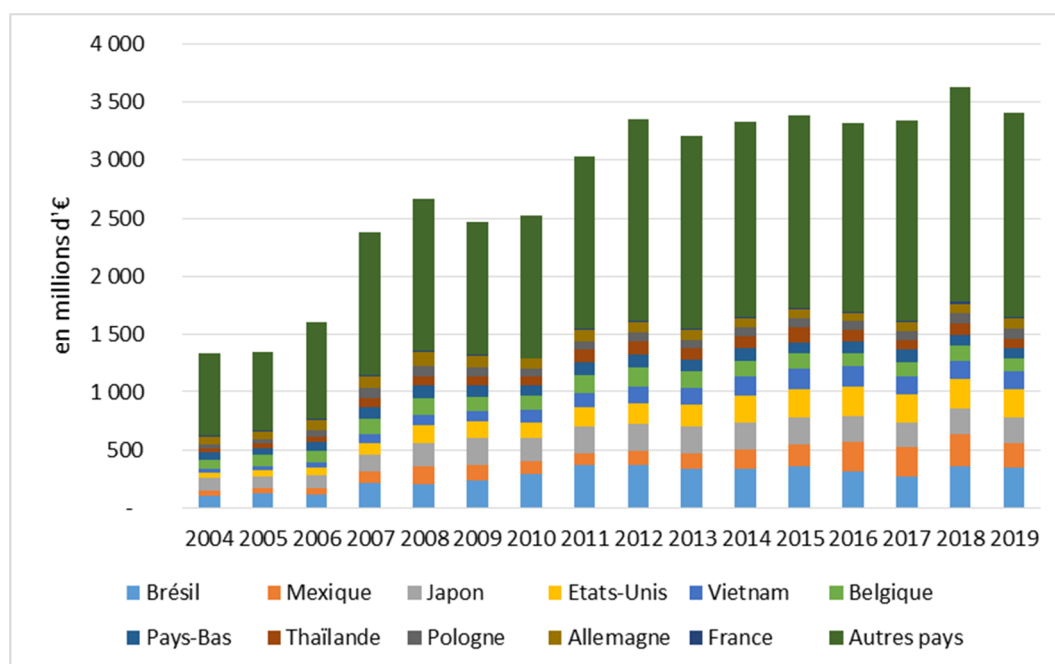
Figure 13 : évolution des exportations mondiales de malt et positionnement de la France par rapport à ses principaux concurrents en valeur de 2004 à 2019



Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Eurostat

Sur la période, on note que les importations mondiales de malt sont multipliées par 2,5 en valeur entre 2004 et 2019, et atteignent 3,1 Md€ en 2019. Avec près de 400 M€ de malt exportés ces dernières années, la France se situe au premier rang des exportateurs de malt, suivie de près par la Belgique.

Figure 14 : évolution des importations mondiales de malt et positionnement de la France par rapport à ses principaux concurrents en valeur de 2004 à 2019



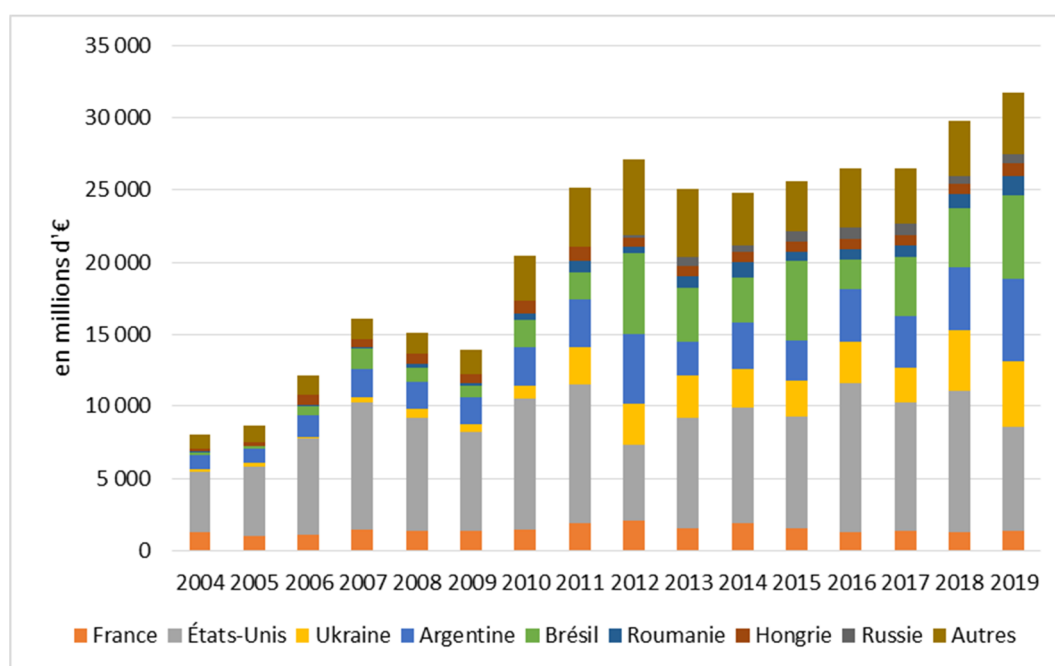
Nota bene : les données concernant l'Iran ne sont disponibles qu'à partir de 2014, celles du Maroc qu'à partir de 2015

Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Eurostat

En ce qui concerne les importations de malt, 10 pays (Brésil, Mexique, Japon, États-Unis, Vietnam, Belgique, Pays-Bas, Thaïlande, Pologne et Allemagne) concentrent environ la moitié en valeur des achats de malt dans le monde et cette proportion est relativement stable sur la dernière décennie.

1.2.3. Le maïs

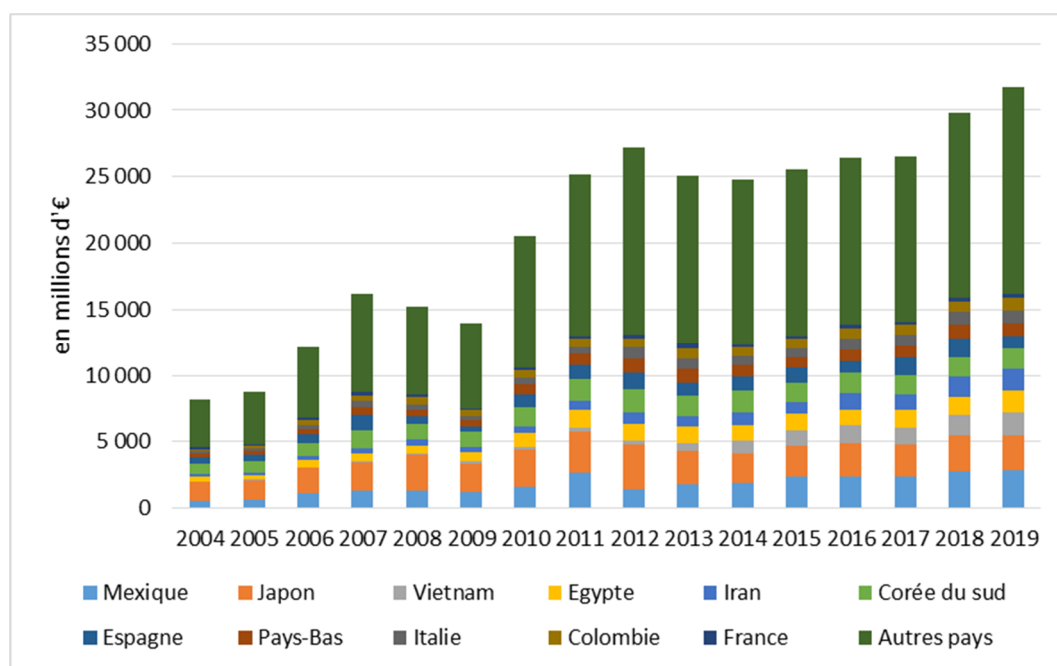
Figure 15 : évolution des exportations mondiales de maïs et positionnement de la France par rapport à ses principaux concurrents en valeur de 2004 à 2019



Nota bene : les données concernant la Russie ne sont disponibles qu'à partir de 2013

Source : FranceAgriMer, d'après TDM

Figure 16 : évolution des importations mondiales de maïs et positionnement de la France par rapport aux principaux pays importateurs en valeur de 2004 à 2019



Nota bene : les données concernant la Russie ne sont disponibles qu'à partir de 2013

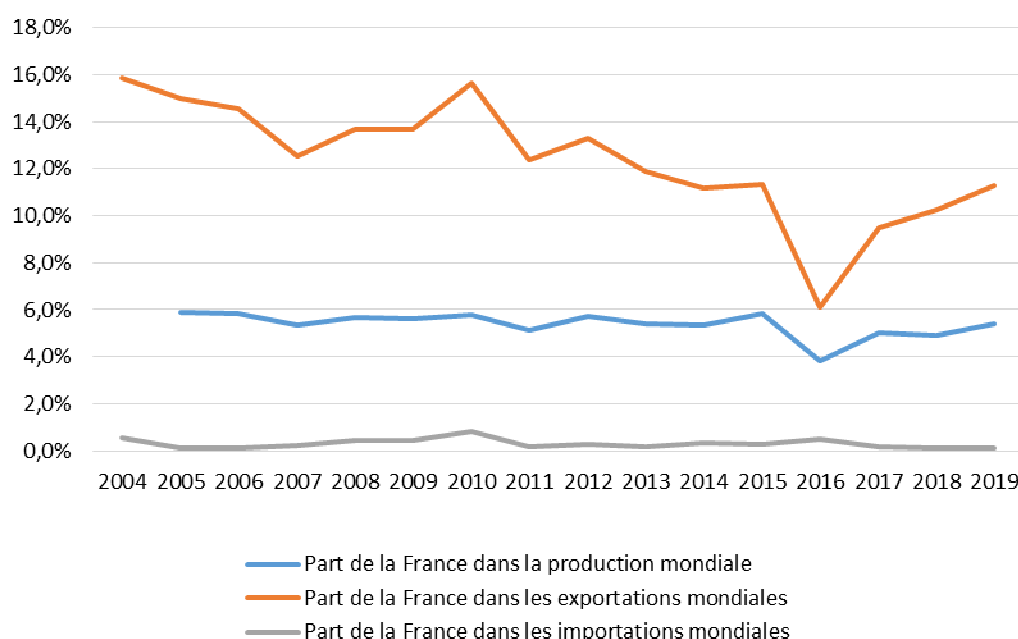
Source : FranceAgriMer, d'après TDM

La France n'importe et n'exporte que de faibles quantités de maïs tout au long de la période. Le Japon, l'Égypte, le Vietnam, le Mexique et la Corée du sud sont les principaux acheteurs. Dans une moindre mesure, vers l'UE, on note la présence constante et significative aux achats des Pays-Bas et de l'Espagne, en raison de l'importance du secteur de l'élevage dans ces pays.

1.3. La part de la France dans le commerce international des céréales

1.3.1. Le blé tendre

Figure 17 : évolution de la place de la France dans la production, les exportations et les importations au niveau mondial de 2004 à 2019

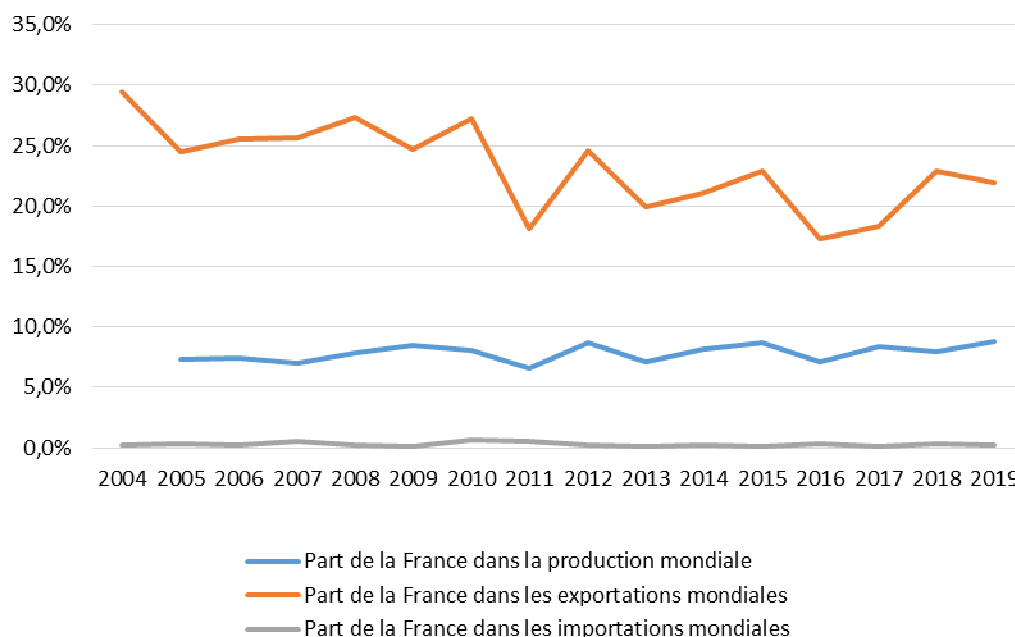


Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Conseil International des Céréales

À l'exception de l'accident de 2016, la France réalise de 5 à 6 % de la production mondiale de blé. Elle n'en importe que très peu, essentiellement des blés de force. Il convient de noter que malgré la montée en puissance de la zone mer Noire depuis 2012 et si l'on excepte 2016, la France a maintenu une part d'environ 12 % des exportations mondiales.

1.3.2. Les orges

Figure 18 : évolution de la place de la France dans la production, les exportations et les importations au niveau mondial de 2004 à 2019

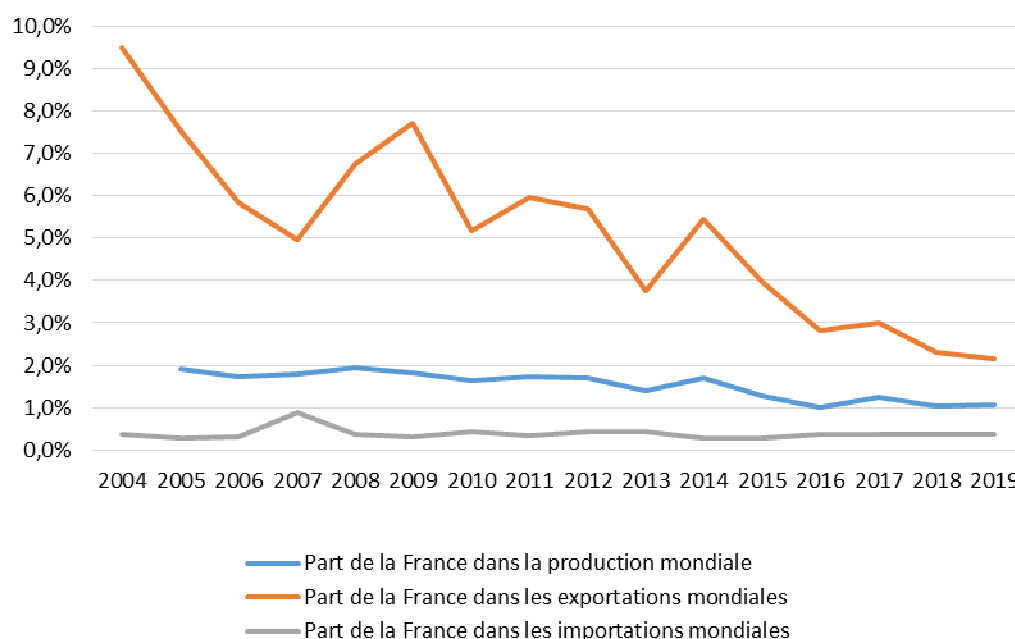


Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Conseil International des Céréales

Avec une production française rapportée à la production mondiale en léger progrès sur la période, la France réalise une remarquable performance à l'exportation. Si les positions enregistrées de 2004 à 2010, entre 25 et 30 % de part des exportations mondiales, ont régressé depuis, on observe une forte reprise à 23 % en 2018 et un niveau qui ne descend jamais sous la barre des 15 % tout au long de la période. Cette dynamique est largement liée aux besoins de l'Arabie saoudite et de la Chine, premiers clients à l'export.

1.3.3. Le maïs

Figure 19 : évolution de la place de la France dans la production, les exportations et les importations au niveau mondial de 2004 à 2019



Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Conseil International des Céréales

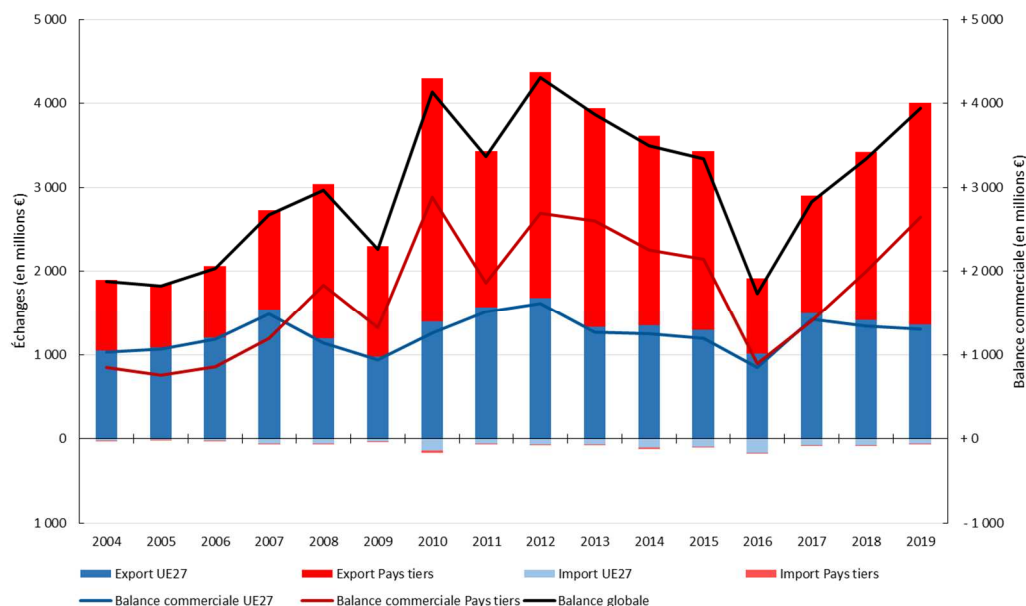
La situation du maïs est différente. La France représente moins de 2 % de la production mondiale et sa part des exportations mondiales n'a cessé de se dégrader depuis 2004, par paliers, passant ainsi de 10 % en 2004 à un peu plus de 2 % en 2019. Cette tendance reflète les évolutions de la carte mondiale du maïs : développement accéléré de cette production aux États-Unis avec, depuis 2007, la croissance forte des utilisations industrielles et des exportations, montée en puissance du Brésil, de l'Argentine et surtout de l'Ukraine au rang des premiers fournisseurs mondiaux de maïs.

2. Les échanges de la France avec l'UE et les pays tiers

2.1. Les grains et semences

2.1.1. Le blé tendre

Figure 20 : évolution du solde des échanges de la France en valeur avec l'UE et les pays tiers de blé tendre y compris semences de 2004 à 2019

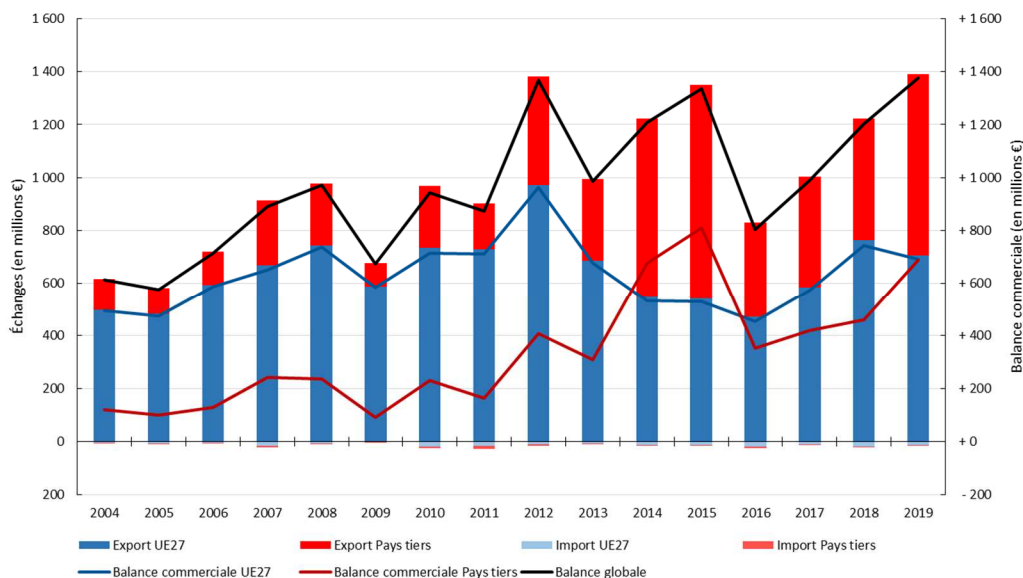


Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

L'analyse de l'évolution de la balance commerciale en blé tendre de la France met en évidence son caractère structurellement excédentaire, qu'il s'agisse de l'UE ou des pays tiers dont les soldes évoluent en sympathie. En effet, depuis les années 1980, une tonne sur deux de blé part à l'exportation. On note cependant des évolutions dans la structure de cette balance. Jusqu'en 2009, le solde de la balance vers l'UE dépasse celui des pays tiers, qui domine ensuite jusqu'en 2019, à l'exception de l'accident climatique de 2016 et son impact sur les échanges de la France. Le solde global est supérieur à 3 Md€ depuis 2010 et excède 4 Md€ en 2019, soit la 3^e meilleure performance de la période après 2012 et 2010.

2.1.2. Les orges

Figure 21 : évolution du solde des échanges de la France en valeur avec l'UE et les pays tiers d'orges yc semences de 2004 à 2019

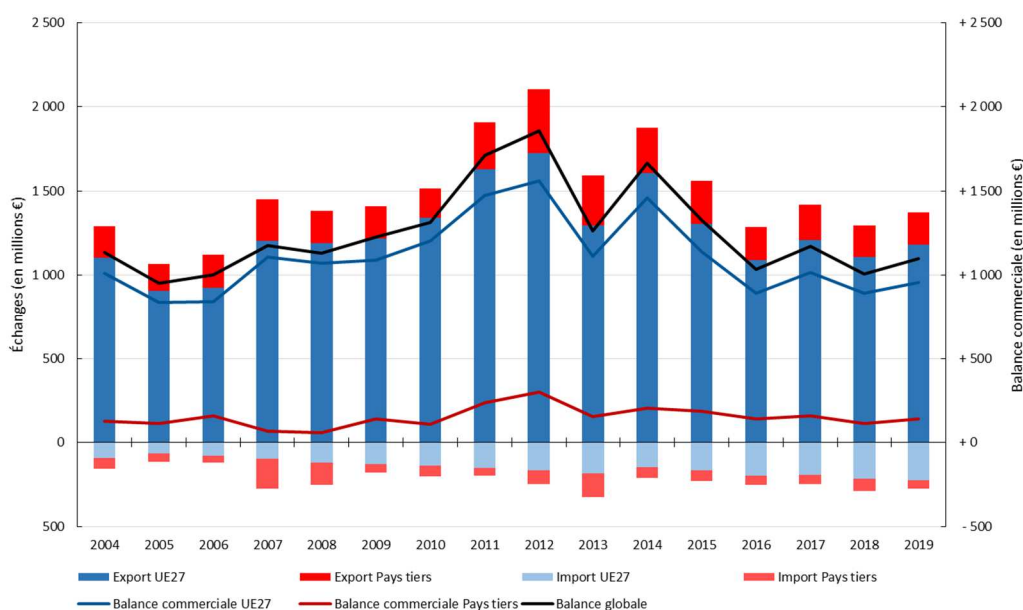


Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

Comme en blé tendre, la balance commerciale française des orges est largement excédentaire sur la période qu'il s'agisse de l'UE ou des pays tiers. En revanche, la structure de ce solde évolue : jusqu'en 2013, c'est avec l'UE que le plus gros du solde à l'export est réalisé. À compter de 2014, on observe une forte progression du solde vers les pays tiers qui se rapproche des excédents réalisés vers les pays de l'UE.

2.1.3. Le maïs

Figure 22 : évolution du solde des échanges de la France en valeur avec l'UE et les pays tiers de maïs yc semences de 2004 à 2019



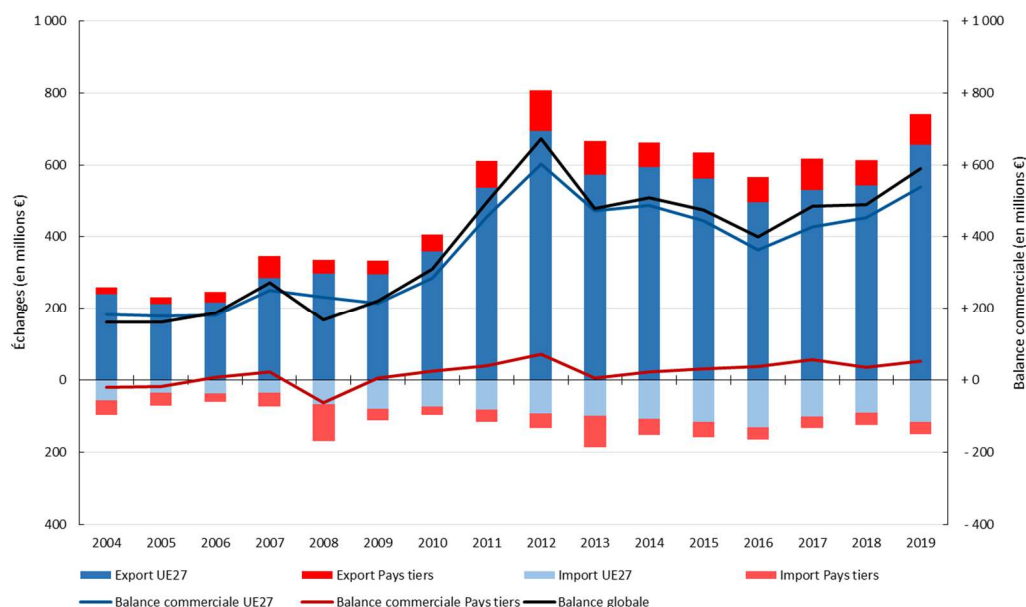
Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

En maïs, avec de moindres volumes et valeurs, on note également un excédent structurel de la balance globale, constitué pour l'essentiel du solde dégagé par les ventes vers les pays de l'UE. La contribution de l'export vers les pays tiers à ce solde, qui varie de 1 Md€ à 2 Md€ sur la

période et se stabilise depuis 2015 dans une fourchette de 1 à 1,5 Md€, reste cependant marginale en comparaison de l'UE.

2.1.4. Les semences céréalières

Figure 23 : évolution du solde des échanges de la France en valeur avec l'UE et les pays tiers de semences de céréales de 2004 à 2019



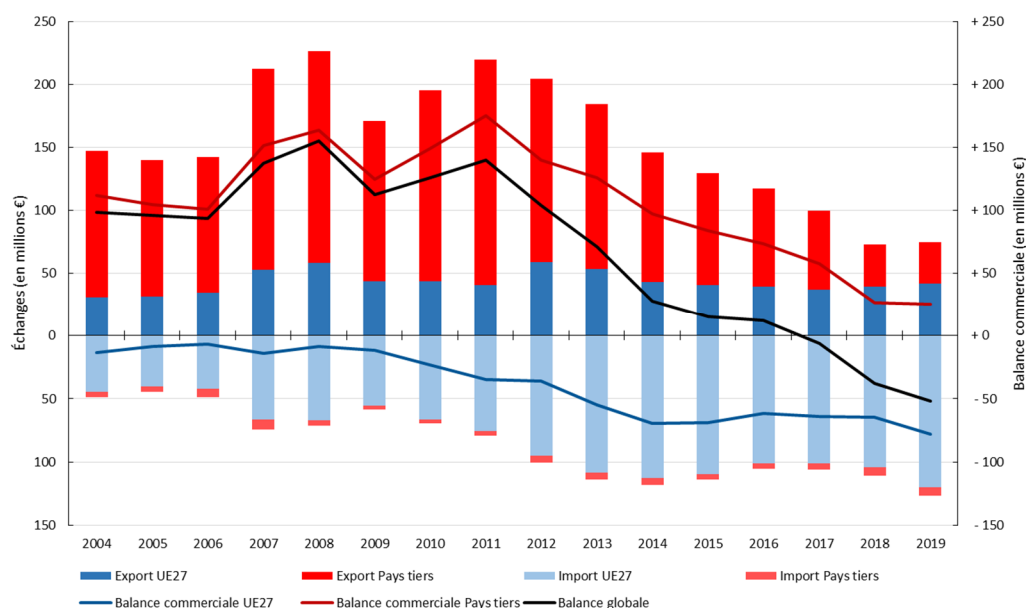
Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

La France compte parmi les acteurs internationaux de premier plan dans le secteur des semences et elle est le premier exportateur mondial de semences. Ce savoir-faire se traduit par de remarquables performances du secteur à l'exportation. Le solde de la balance commerciale avait atteint un record de 800 M€ en 2012 et se maintient depuis à des niveaux supérieurs à 600 M€, cet excédent étant pour l'essentiel réalisé vers les pays de l'UE.

2.2. Les produits issus d'une première transformation

2.2.1. La farine de blé tendre

Figure 24 : évolution du solde des échanges de la France en valeur avec l'UE et les pays tiers de farine de blé tendre de 2004 à 2019

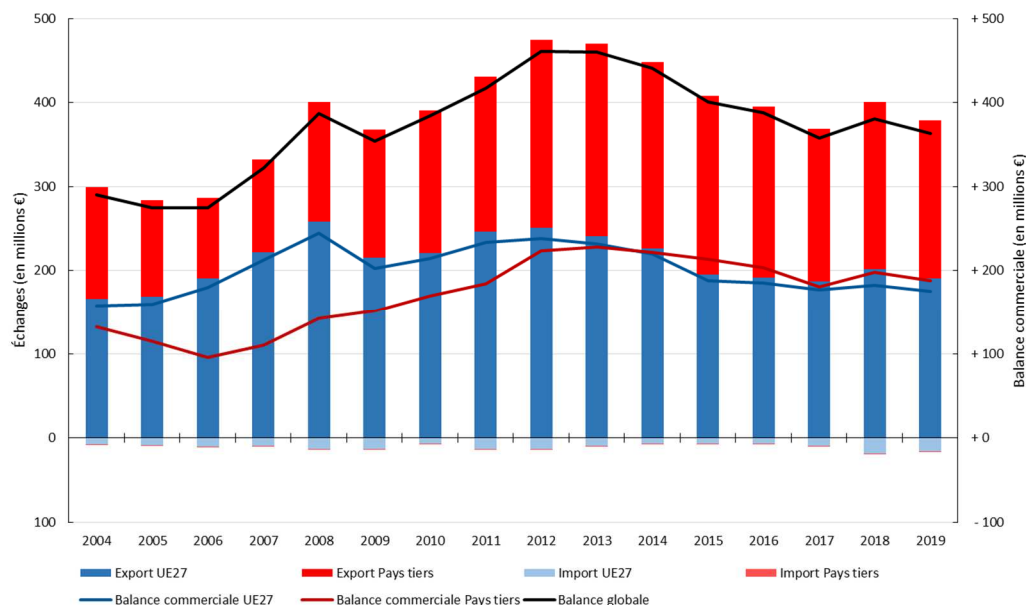


Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

Après un pic atteint en 2008 avec une balance globale excédentaire de 150 M€, essentiellement réalisée à destination des pays tiers, le solde UE étant négatif, on note une dégradation régulière qui s'accroît depuis 2012. Les exportations vers les pays tiers baissent régulièrement ensuite avec un solde à peine positif en 2019 et les échanges avec l'UE sont largement déficitaires. Si l'évolution du solde vers les pays tiers peut s'expliquer par l'équipement en moulins des pays clients, la dégradation du solde vers l'UE et par contrecoup de la balance globale qui devient négative depuis 2017, interroge sur la compétitivité comparée de nos outils avec ceux des Pays-Bas ou de l'Allemagne, par exemple.

2.2.2. Le malt

Figure 25 : évolution du solde des échanges de la France en valeur avec l'UE et les pays tiers de malt d'orge de 2004 à 2019



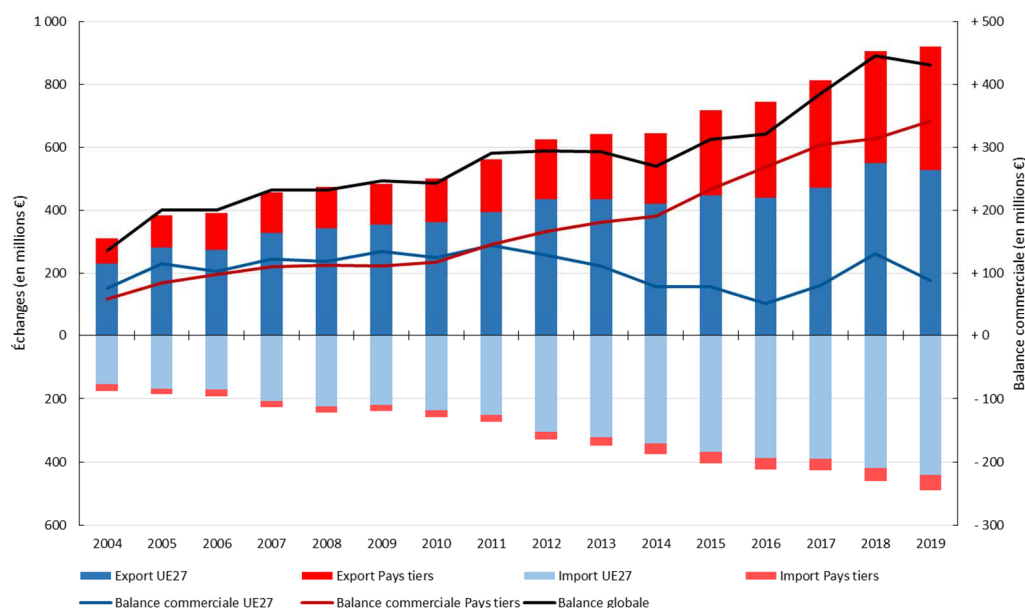
Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

L'export de malt génère tout au long de la période un solde commercial positif pour la France, que les flux soient destinés à l'UE ou aux pays tiers. On observe jusqu'en 2010 un solde positif réalisé aux 2/3 vers l'UE et environ 1/3 vers les pays tiers. Ces proportions s'équilibrent depuis 2011 avec la réalisation d'excédents commerciaux de valeurs comparables UE et pays tiers, jusqu'en 2019.

2.3. Les produits issus de la seconde transformation

2.3.1. Les pains, pâtisseries et viennoiseries fraîches¹

Figure 26 : évolution du solde des échanges de la France en valeur avec l'UE et les pays tiers de pains, pâtisseries et viennoiseries fraîches de 2004 à 2019

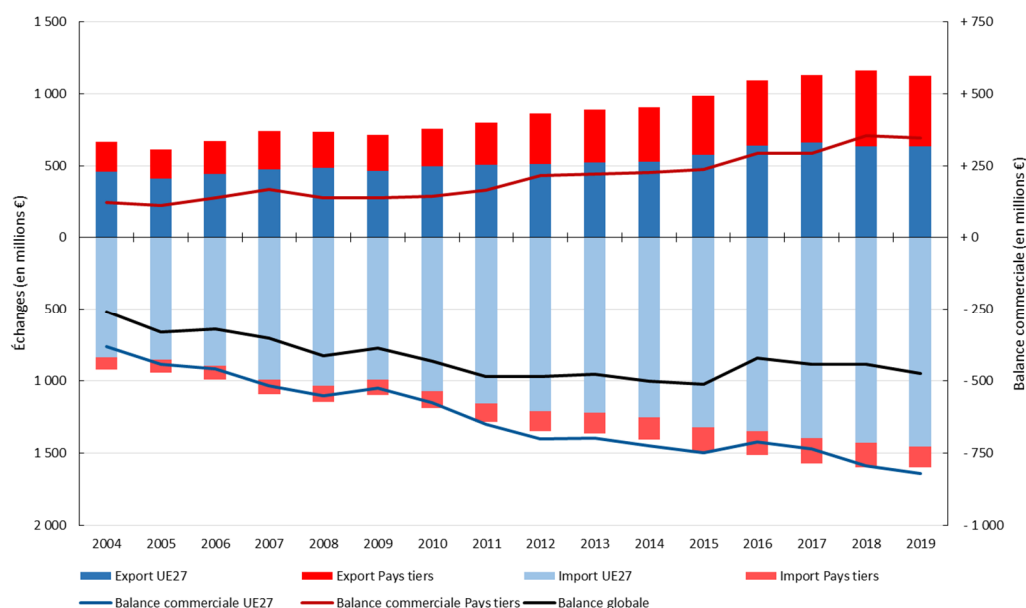


Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

Les échanges de pains, pâtisseries et viennoiseries fraîches représentent un courant élevé d'exportations tout au long de la période et le solde en valeur progresse régulièrement à des niveaux supérieurs à 400 M€ sur les 3 dernières campagnes. L'analyse de cette évolution met cependant en évidence une réalité contrastée. Alors que le solde vers pays tiers est quasiment quadruplé sur la période, le solde vers l'UE se dégrade régulièrement avec la progression des importations d'origine UE. Le pain et la viennoiserie restent des produits emblématiques du savoir-faire boulanger français à l'exportation, y compris au plan industriel. Cependant, les chiffres pourraient suggérer que cette image et cette différenciation qualitative à l'export sont moins spécifiques qu'auparavant pour les acheteurs européens, ce qui inviterait à la vigilance pour pouvoir maintenir et développer les positions toujours solides de ces produits à l'export vers les pays tiers.

2.3.2. Les biscottes et biscuits, pâtisseries de conservation²

Figure 27 : évolution du solde des échanges de la France en valeur avec l'UE et les pays tiers de biscottes et biscuits, pâtisserie de conservation de 2004 à 2019



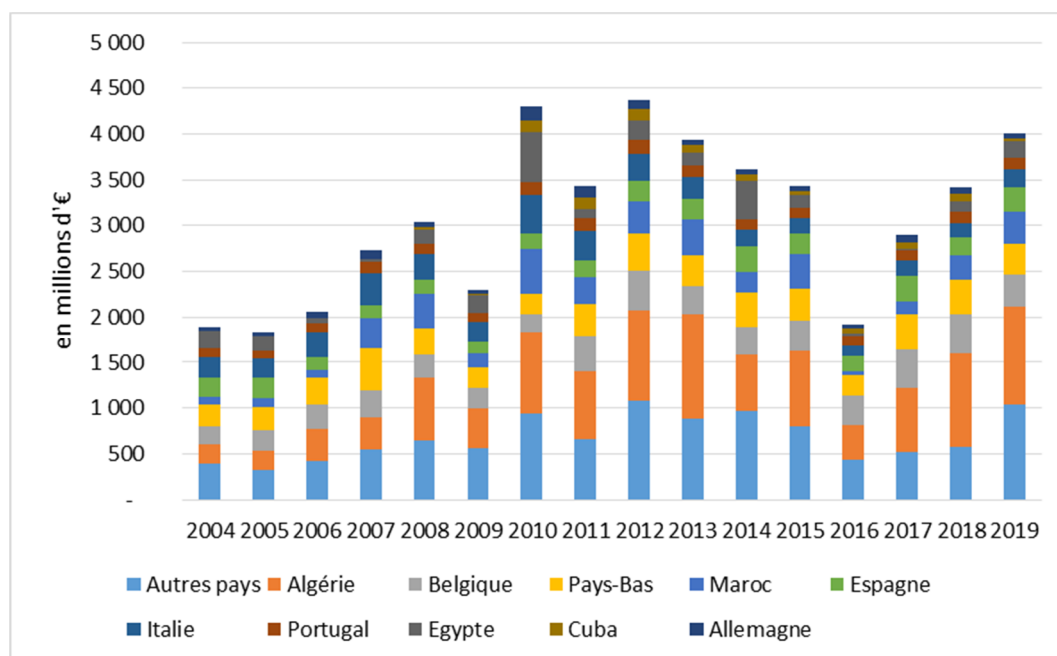
Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

En ce qui concerne les biscottes, biscuits et pâtisseries de conservation, le tableau est moins favorable, peut-être en raison d'une image qualitative moins affirmée sur la scène internationale qu'en viennoiserie-boulangerie fraîche. Là encore, malgré une bonne performance vers les pays tiers, avec un solde positif qui double sur la durée, le solde global est largement négatif pour les flux vers l'UE avec une forte dégradation dans le temps, non compensée par l'excédent réalisé vers pays tiers. Notons que les produits UE concurrencent fortement les produits français lors des appels d'offre réalisés par la grande distribution.

3. Les clients et fournisseurs de la France

3.1. Le blé tendre

Figure 28 : évolution des exportations françaises de blé tendre en valeur par destination de 2004 à 2019

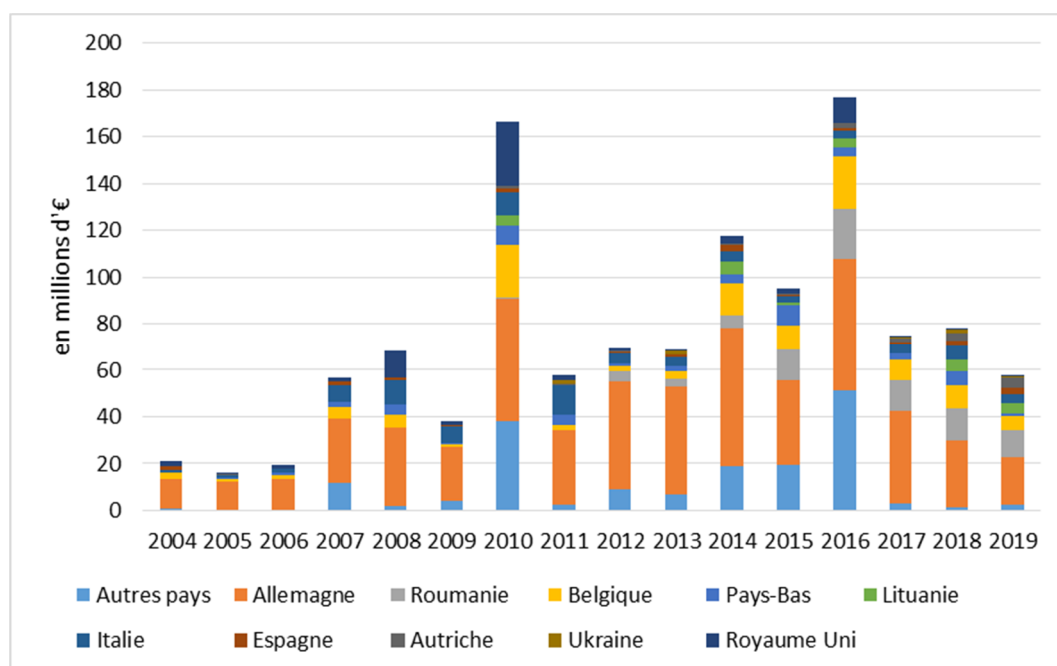


Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

Le potentiel à l'export de blé tendre est largement corrélé au niveau de production puisque les utilisations intérieures des grains sont structurellement inférieures à la production. L'Algérie reste le premier client à l'exportation avec une part qui progresse régulièrement sur la période. Les appels d'offres algériens reposent sur des cahiers des charges très stricts au plan qualitatif auxquels savent répondre les exportateurs français. Le Maroc reste un client de premier plan avec de moindres volumes d'achats, qui vont surtout dépendre du niveau de la récolte interne. Depuis 2010, la France est moins présente en Égypte, premier acheteur mondial de blé, et surtout de manière très irrégulière. Il s'agit d'un marché géré largement à base d'appels d'offres publics du GASC, l'office égyptien, très rigoureux en termes de qualité et surtout de prix. De ce point de vue, les pays riverains de la mer Noire (Russie, Ukraine, Roumanie, Bulgarie) bénéficient d'un avantage prix indéniable, lié à la proximité géographique et au faible coût de la logistique portuaire de cette zone.

On relève également l'importance des achats de pays de l'UE, au premier plan desquels on note dans le trio de tête la Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne, suivis de l'Italie, du Portugal et de l'Allemagne.

Figure 29 : évolution des importations françaises de blé tendre en valeur par provenance de 2004 à 2019

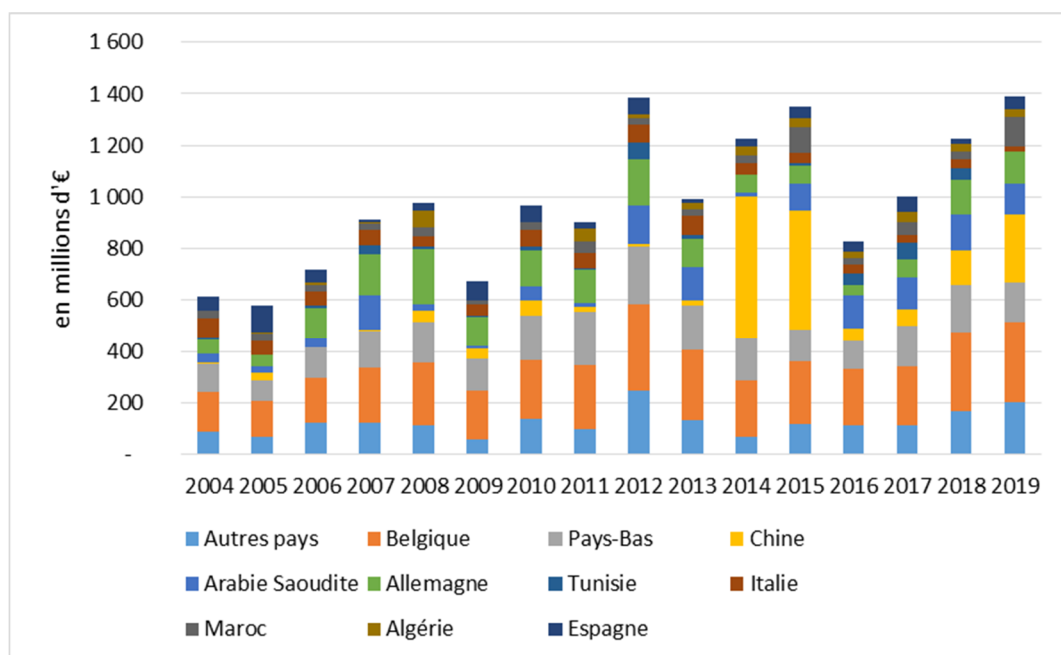


Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

Les importations de blé tendre sont très limitées en volume comme en valeur tout au long de la période, à des niveaux inférieurs à 100 M€ à l'exception d'années atypiques comme 2010, 2014 et surtout 2016. Si la France est structurellement exportatrice de blé tendre, la qualité et/ou les volumes insuffisants de la récolte peuvent nécessiter le recours à l'importation de blés de force afin de réaliser les mélanges homogènes permettant de répondre aux cahiers des charges des différentes catégories d'opérateurs. Sur un autre plan, la production de céréales biologiques étant inférieure aux besoins liés au développement de ce marché, le recours à l'importation devient nécessaire.

3.2. Les orges

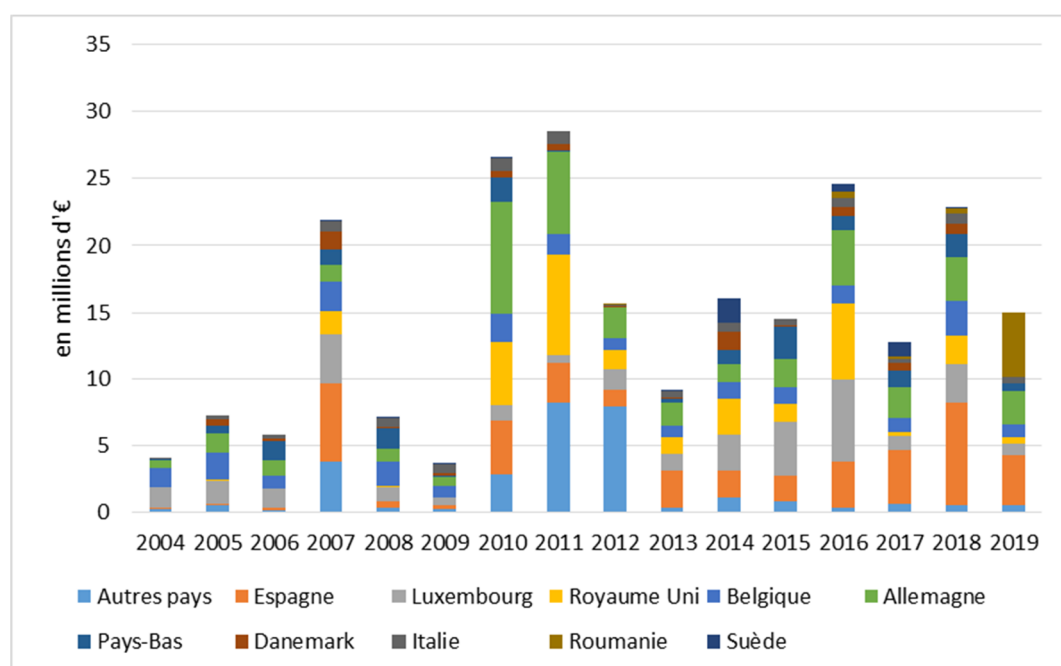
Figure 30 : évolution des exportations françaises d'orges en valeur par destination de 2004 à 2019



Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

Entre 2004 et 2019, les exportations d'orges s'inscrivent dans une tendance haussière malgré des paliers en 2009, 2013 et 2016 dont les récoltes sont historiquement faibles. Jusqu'en 2013, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne représentent plus de la moitié des ventes d'orges françaises. En 2014 et 2015, la demande de la Chine explose et représente autant que les ventes vers l'UE, pour régresser ensuite en 2016 et 2017 puis reprendre fortement en 2019. En 2017 et 2018, les orges françaises pâttissent d'une moindre compétitivité prix comparée à l'Australie, avant que celle-ci ne soit frappée par des droits de douanes chinois de 85 % sur les importations d'orges australiennes.

Figure 31 : évolution des importations françaises d'orges en valeur par provenance de 2004 à 2019

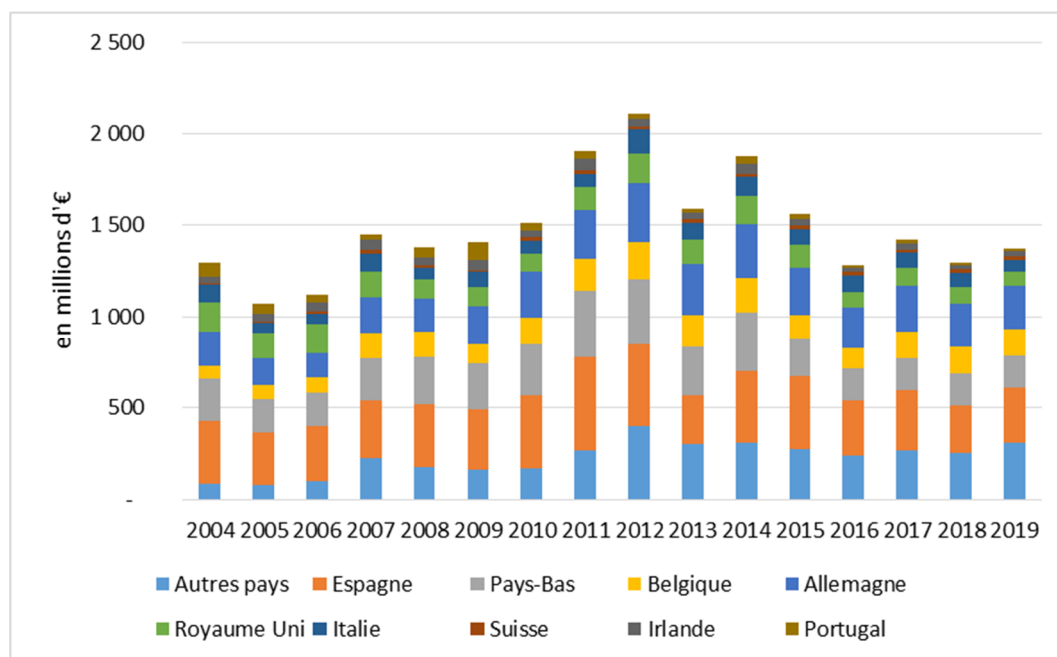


Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

Comme pour le blé, les échelles ne sont pas les mêmes en ce qui concerne les importations d'orges comparées aux exportations, la France étant structurellement exportatrice d'orges. En valeur, les importations totales d'orges sont inférieures à 15 M€, à l'exception des campagnes 2007, 2010, 2011, 2016 et 2017 où elles se situent autour de 25 M€. La France s'approvisionne principalement auprès de l'UE, notamment de l'Allemagne, du Benelux, de l'Espagne et de la Roumanie.

3.3. Le maïs

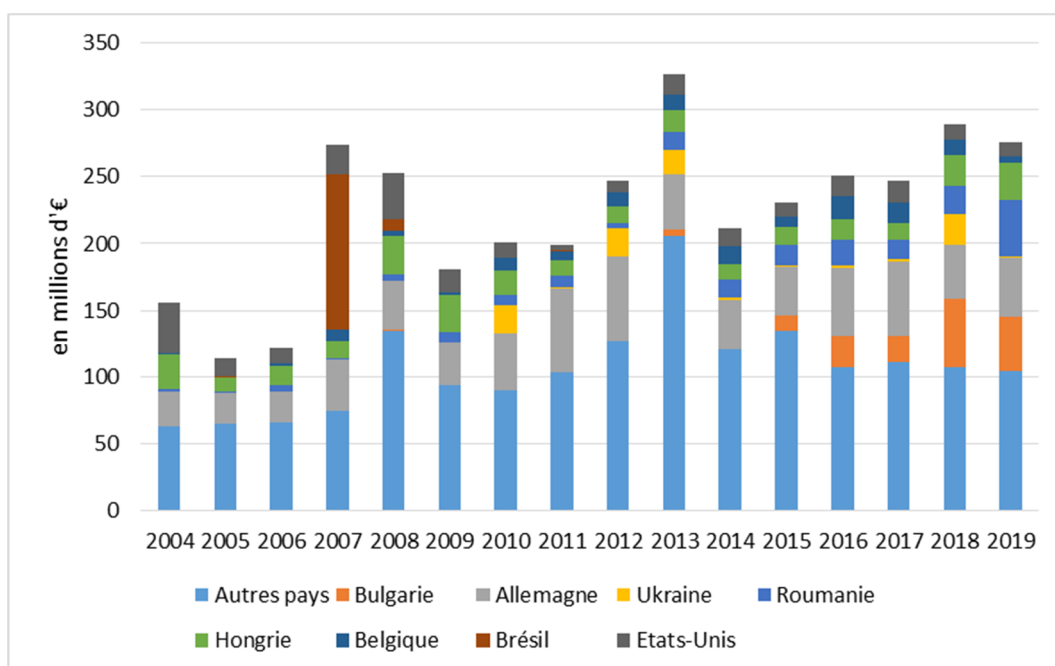
Figure 32 : évolution des exportations françaises de maïs en valeur par destination de 2004 à 2019



Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

En ce qui concerne le maïs, le plus gros des achats d'un marché d'une valeur d'environ 1 500 M€, est réalisé par un nombre limité de pays de l'UE : Espagne, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni. On observe une tendance à la baisse en valeur de ces ventes depuis 2012, ce qui correspond également à la montée en puissance de l'Ukraine comme exportateur international majeur de maïs.

Figure 33 : évolution des importations françaises de maïs en valeur par provenance de 2004 à 2019



Source : FranceAgriMer, d'après TDM et Douane française

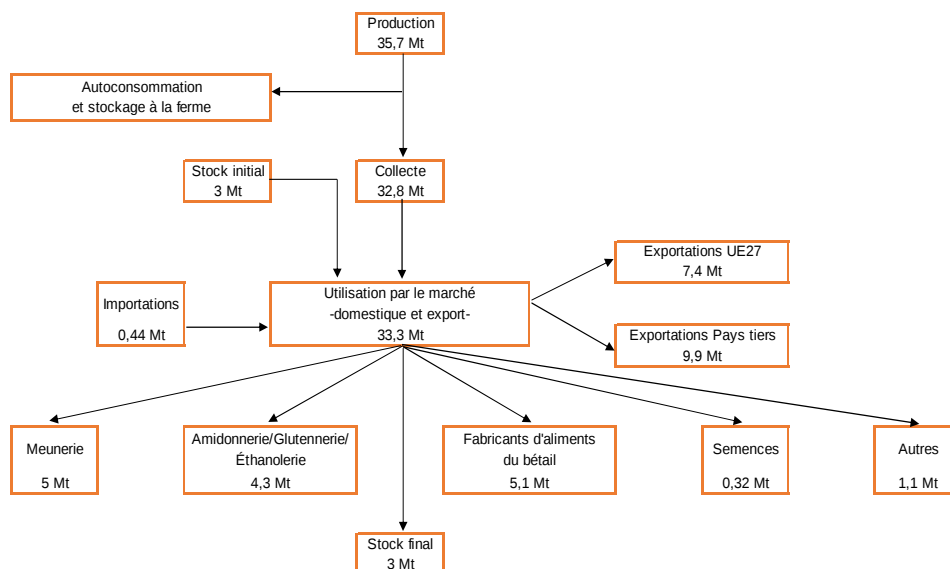
Ici encore, les achats de maïs se situent entre 200 et 300 M€ depuis le début de la décennie. Les pays de l'UE sont les principaux fournisseurs de maïs sauf en 2007 et 2008 où ces achats sont complétés par des achats hors UE (Brésil, USA).

4. Indicateurs de bilans offre/demande de la France

4.1. Le blé tendre

4.1.1. Diagramme de flux du blé tendre en France

Figure 34 : diagramme des flux du marché national de blé tendre en millions de tonnes



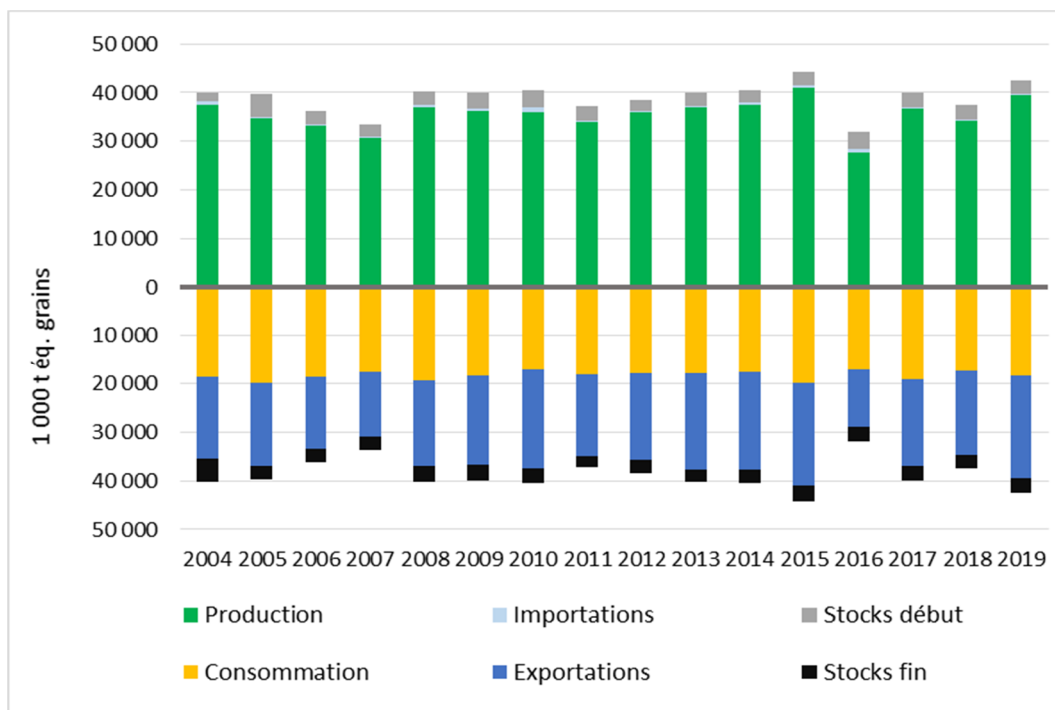
Données : FranceAgriMer, Douanes Françaises
Moyenne quinquennale (campagne 2015/16 à 2019/20)
Campagne : Juillet N à Juin N+1

Source : FranceAgriMer, d'après Douane Française

Le diagramme de flux met bien en évidence le fait que la moitié de la production de blé tendre est exportée, vers l'UE et vers les pays tiers. Au niveau des utilisations domestiques, la meunerie et la nutrition animale se disputent la première place, suivie par l'amidonnerie-glutennerie.

4.1.2. Indicateurs de bilan offre/demande pour le blé tendre

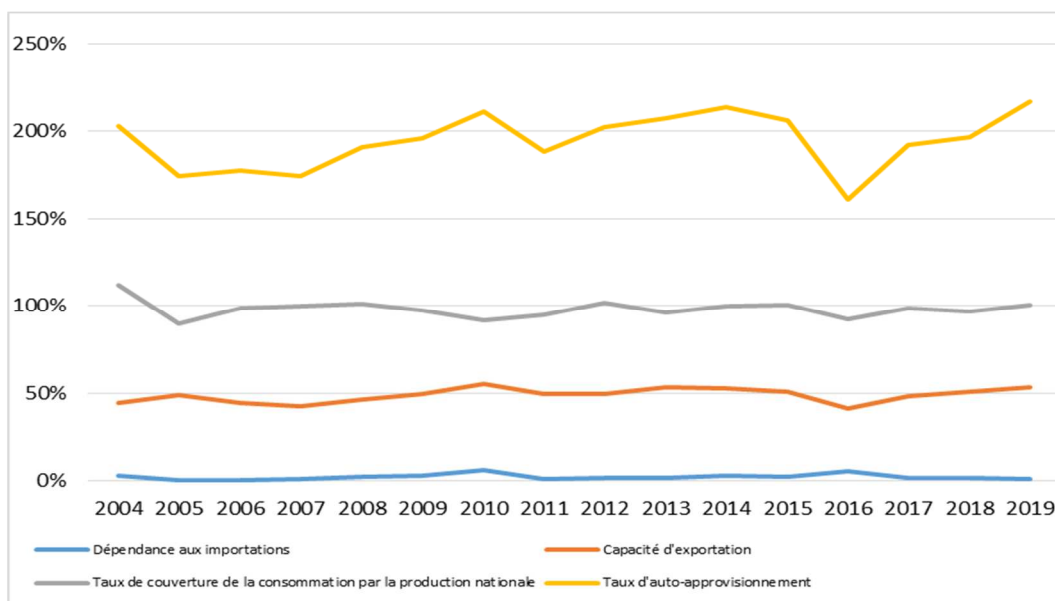
Figure 35 : évolution du bilan offre/demande du blé tendre en milliers de tonnes de 2004 à 2019



Sources : FranceAgriMer, d'après Douane Française

L'évolution du bilan offre/demande depuis 2004 met bien en évidence la place structurelle de l'export pour filière blé tendre, indépendamment des aléas de production, ce que l'on peut observer même pour la catastrophique récolte 2016. On observe également que le stock de fin de campagne, à l'exception de 2004 où il est un peu plus élevé, représente en moyenne un mois d'utilisations (consommation + exportations).

Figure 36 : évolution des indicateurs de bilan offre/demande du blé tendre de 2004 à 2019



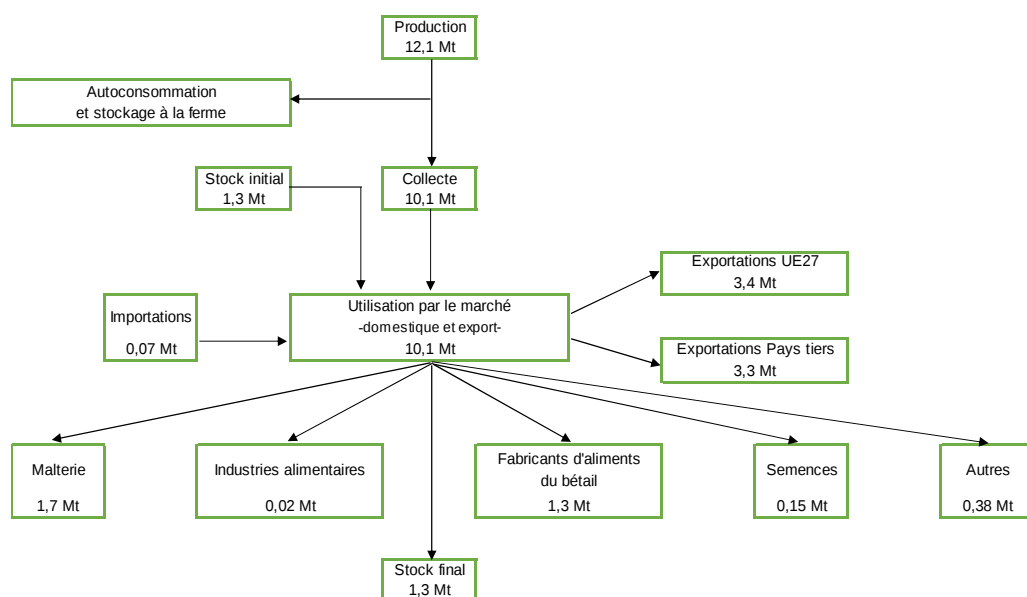
Sources : Agreste, TDM d'après Douane française

L'évolution des indicateurs résume bien les constats précédents. La France est autosuffisante en blé avec un taux d'auto-provisionnement parfois supérieur à 200 % et toujours à 150 % même en 2016, et une capacité d'exportation quasiment toujours autour de 50 %.

4.2. Les orges

4.2.1. Diagramme de flux des orges

Figure 37 : diagramme des flux du marché national des orges en millions de tonnes



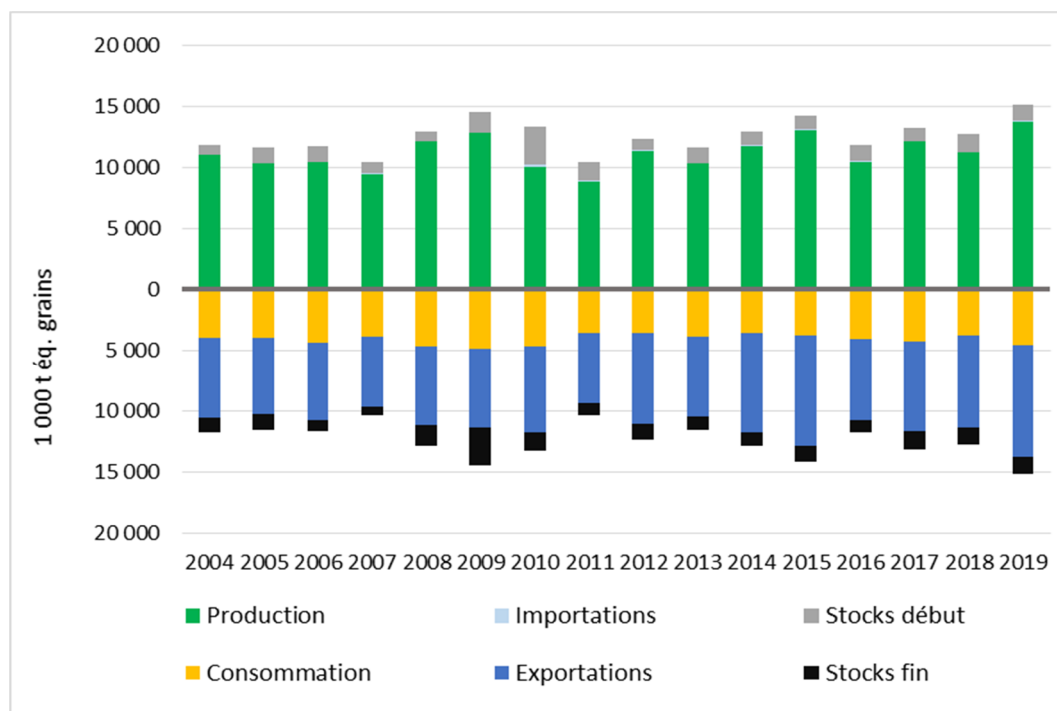
Données : FranceAgriMer, Douanes Françaises
Moyenne quinquennale (campagne 2015/16 à 2019/20)
Campagne : Juillet N à Juin N+1

Données : FranceAgriMer, Douanes Françaises - Moyenne quinquennale (campagne 2015/16 à 2019/20) -
Campagne : Juillet N à Juin N+1

En moyenne, l'exportation représente plus des 2/3 des utilisations de 10,1 Mt des orges françaises, le solde étant représenté par la malterie (1,7 Mt) et la nutrition animale (1,3 Mt).

4.2.2. Indicateurs de bilan offre/demande pour les orges

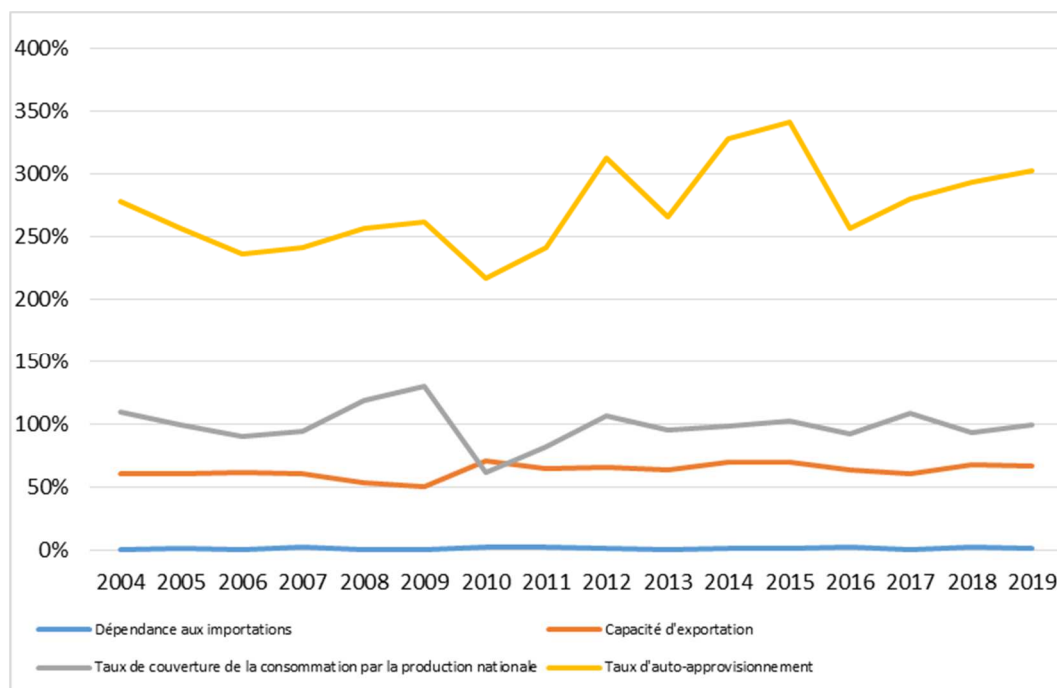
Figure 38 : évolution du bilan offre/demande des orges en milliers de tonnes de 2004 à 2019



Sources : FranceAgriMer, d'après Douane Française

L'évolution du bilan reflète les constats précédents avec une consommation relativement stable sur la durée et des postes d'exportation qui évoluent en fonction du disponible exportable et de la compétitivité des orges françaises à l'international.

Figure 39 : évolution des indicateurs de bilan offre/demande des orges de 2004 à 2019



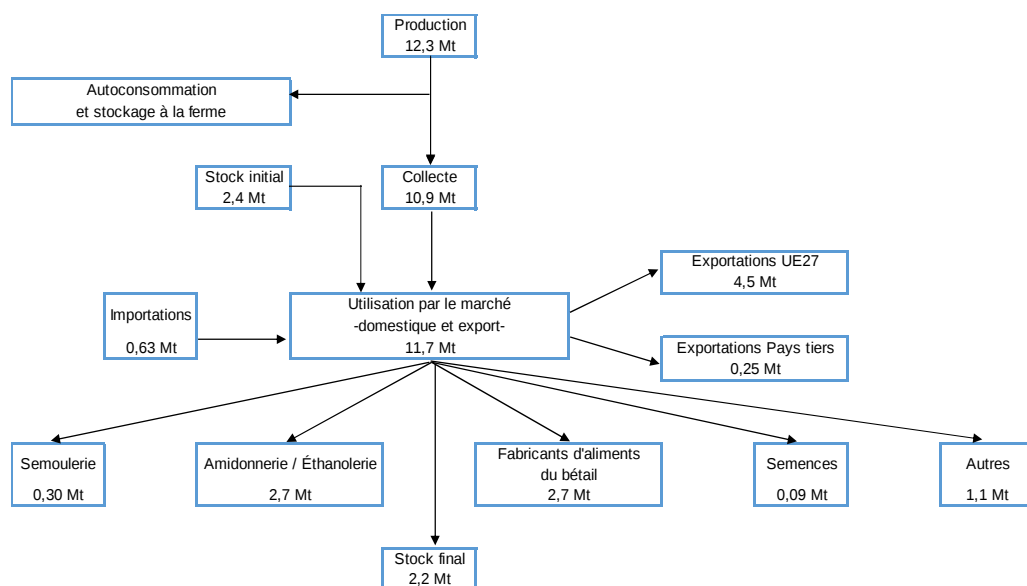
Sources : Agreste, TDM d'après Douane française

La physionomie des indicateurs et de leur évolution est proche de celle du blé tendre avec des taux très élevés d'approvisionnement et de capacité d'exportation.

4.3. Le maïs

4.3.1. Diagramme de flux du maïs (en Mt)

Figure 40 : diagramme des flux du marché national du maïs en millions de tonnes



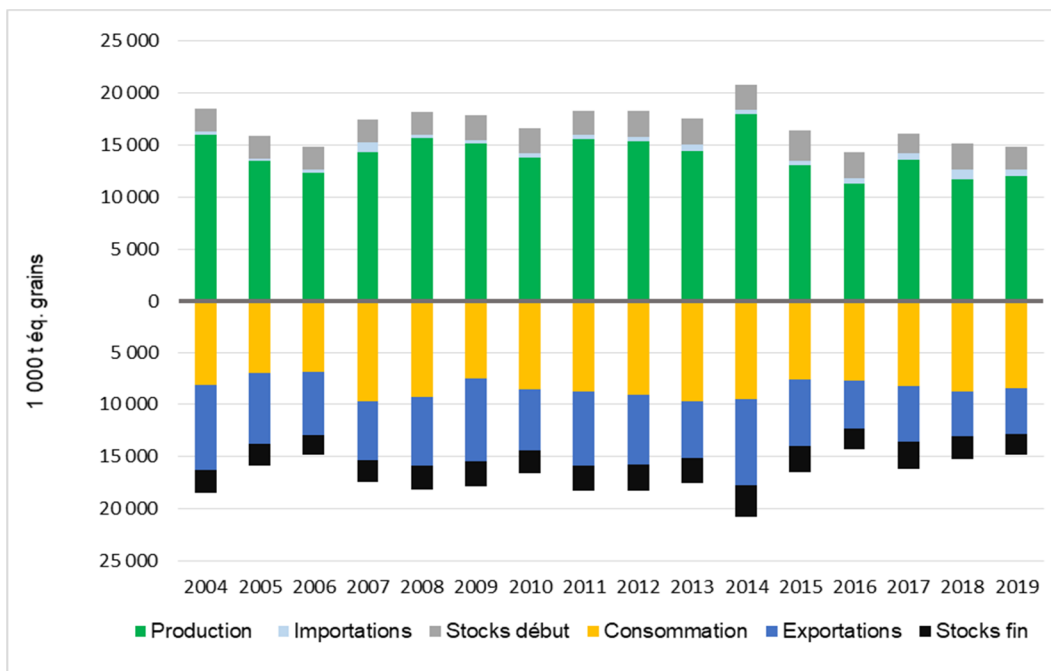
Données : FranceAgriMer, Douanes Françaises
Moyenne quinquennale (campagne 2015/16 à 2019/20)
Campagne : Juillet N à Juin N+1

Données : FranceAgriMer, Douanes Françaises - Moyenne quinquennale (campagne 2015/16 à 2019/20) -
Campagne : Juillet N à Juin N+1

En moyenne, 43 % d'une collecte de 10,9 Mt part à l'exportation, principalement vers les pays tiers. Les utilisations intérieures se répartissent également entre amidonnerie et fabrication d'aliments. L'éthanolerie, la semoulerie, les semences et diverses utilisations représentent les principaux postes du solde.

4.3.2. Indicateurs de bilan offre/demande pour le maïs

Figure 41 : évolution du bilan offre/demande de maïs en milliers de tonnes de 2004 à 2019

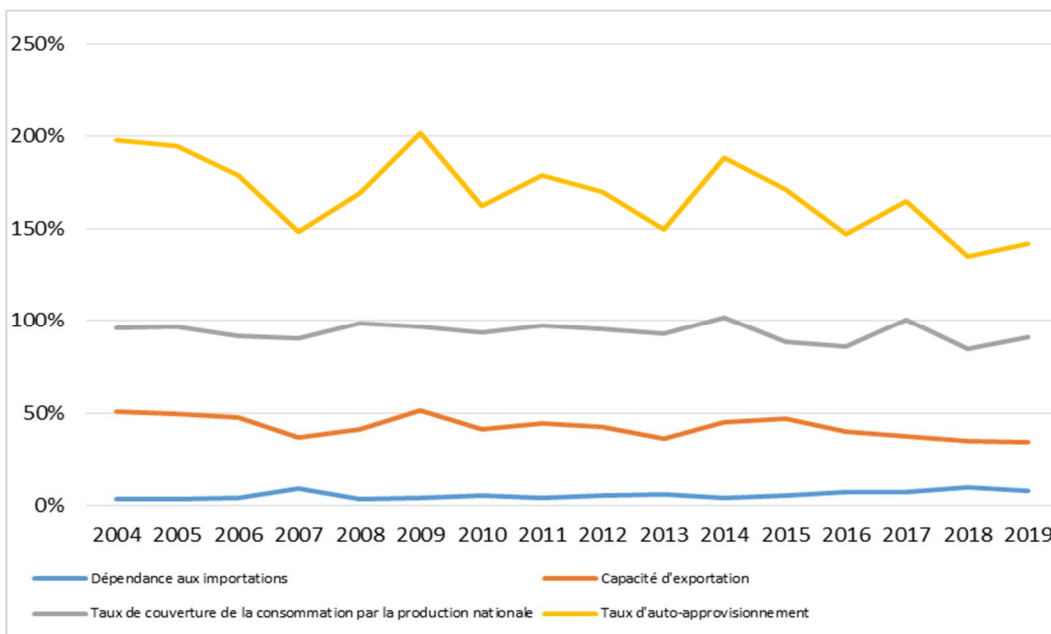


Sources : FranceAgriMer, d'après Douane Française

On note, sur la période, que le volume d'exportations diminue sur la durée, en lien avec une production en baisse tendancielle à l'exception de 2014.

Les utilisations évoluent de manière plus irrégulière car en partie déterminées par la compétitivité relative du maïs et d'autres productions (orges, blé, tourteaux) susceptibles de lui être substituées dans les rations d'alimentation animale.

Figure 42 : évolution des indicateurs de bilan offre/demande de maïs de 2004 à 2019



Sources : Agreste, TDM d'après Douane française

On relève des évolutions plus heurtées en maïs que pour les céréales à paille en ce qui concerne le taux d'approvisionnement et la capacité d'exportation. Le taux de couverture de la consommation par la production nationale est inférieur à 100 % sur la quasi-totalité de la période d'intérêt.

5. Identification par le groupe de travail « Céréales » des principaux facteurs de compétitivité

Le groupe de travail - filière céréalière s'est réuni en deux temps le 15 et le 29 janvier 2021. Présidé par M De BOUSSAC, représentant le SYNACOMEXT (syndicat national du commerce extérieur de céréales) le groupe de travail a réuni l'ensemble de la filière céréalière, de l'amont agricole jusqu'à la deuxième transformation

Etaient présents: le président du conseil spécialisé grandes cultures et marchés céréaliers M PIETREMENT, la déléguée filières grandes cultures, la direction Marché, études et prospective, l'unité grains et sucre pour FranceAgriMer, les représentants d'Intercéréales, du GNIS, de l'AGPB, de l'AGPM, de la Coopération Agricole, du Groupe INVIVO, du Groupe SOUFFLET, de la FNA, du SNIA, des Malteurs de France, du SNPAA, de l'USIPA, de France Export Céréales, d'Arvalis-Institut du végétal, des Brasseurs de France, du Cfsi-Sifpaf, du Synacomex, d'Alliance 7, de la FEB, du Ministère de l'Agriculture, du Service statistique SSP du Ministère.

Les membres du Groupe de travail ont rappelé le positionnement de la France en tant qu'exportateur de grains de premier rang sur un marché mondial, certes en croissance. Néanmoins la compétitivité des entreprises du secteur est fragilisée au moment même où de grands opérateurs étrangers montent en puissance sur nos marchés de destination.

Les participants ont rappelé la place des pouvoirs publics, essentielle pour accompagner la filière et proposer les meilleurs leviers de compétitivité, comme les technologies vertes ou le green business. Dans un même temps le degré d'exigence des politiques publiques a été mis en avant ainsi que la dichotomie entre les exigences de production (des grains et transformés) au niveau national et celles des produits importés. La stabilité réglementaire dans le temps a également été mise en avant.

Également évoqués, le caractère stratégique des échanges entre la France et les pays clients-consommateurs et la notion de sécurité alimentaire (essentielle) compatible avec la notion de souveraineté alimentaire. Le groupe a insisté pour ne pas opposer ces deux volets.

Les membres ont souligné l'importance de certains facteurs de compétitivité comme le coût du travail (agricole et industriel) et des moyens de production (intrants) alors que le travail aux champs s'accroît. Plus précisément, le coût de la main d'œuvre relativement bas dans les pays concurrents et le soutien des États aux investissements (yc industriels) leur confèrent un avantage compétitif.

Les débats se sont focalisés sur une composante production-rendement « préservée » pour conserver la place de la France dans le commerce mondial en disposant des mêmes conditions et solutions que les pays concurrents.

Le groupe a insisté pour rappeler que la notion de « compétitivité export » doit être examinée dans un marché ouvert et libéralisé : lorsque les prix mondiaux sont bas, la perte de liquidité peut impacter les volumes à destination.

Point d'importance, pour exporter, les entreprises doivent être déjà solidement ancrées sur le territoire national et en capacité de maîtriser leurs coûts ce qui présuppose un accès à l'innovation facilité. Une approche globale de la compétitivité qui nécessite une réflexion transverse (en destination finale mais également selon les circuits de transformation) car la compétitivité des productions animales dépend aussi en partie de la compétitivité des productions végétales.

Les filières animales ont toutes les difficultés à intégrer les prix des matières premières élevés, comme les industries de 1^e et de 2^e transformation qui peinent à valoriser leurs produits auprès des consommateurs (course volume/prix/soutiens directs des États à leurs industries). Les investissements industriels ne sont pas rentabilisés et/ou freinés du fait de la déflation structurelle (qui désigne ici la pression mise par la distribution dans le cadre des négociations commerciales).

Enfin les facteurs de compétitivité, plus structurels, comme la logistique et le fret retour (transport routier) restent sans doute une des rares clés de l'abaissement des coûts et relèvent

de l'organisation des flux. La définition d'une stratégie nationale à l'export pour les céréales françaises reste incontournable.

5.1. Facteurs de compétitivité prix

Les facteurs sur fond orangé sont considérés comme les facteurs les plus importants par les participants au groupe de travail.

Facteurs	Propositions du groupe de travail
Coûts des facteurs de production	
Coûts du travail agricole	Le retour du travail du sol impacte la productivité du travail à partir du moment où les intrants sont limités et les adventices difficiles à maîtriser. Or le coût de la main d'œuvre en France est plus élevé que dans les pays concurrents. La mécanisation (et les coûts induits) plus importante pour limiter les intrants.
Coûts du travail industriel	Le coût de la main d'œuvre industrielle : la taxation des contrats courts – saisonniers pèse sur la compétitivité des entreprises des secteurs de l'épicerie. Pour les pastiers-semouliers, les investissements dans la transformation sont accompagnés par les États concurrents ou les régions productrices ce qui n'est pas le cas en France.

Autres coûts de production agricole (notamment coût des consommations intermédiaires, dont coût des intrants importés, charges locatives et coût du capital)	Le potentiel de production influence directement la capacité à l'export des entreprises françaises. Alors que les rendements sont en croissance dans les pays concurrents, les rendements français stagnent. Les coûts de production sont en hausse et pénalisent la compétitivité de la filière céréalière : • L'accès à certains itinéraires ou matières actives est contraint et impacte la capacité à produire et la qualité des grains (RPD, interdiction des 3R, séparation conseil vente, raréfaction des traitements phytosanitaires induisant un coût de mécanisation supérieur, prix des produits de biocontrôle élevés). • La taille des exploitations est insuffisante et les charges de mécanisation sont élevées par rapport à d'autres pays où les exploitations sont de grandes tailles (Brésil..). • Les surfaces disponibles (terres arables) sont en baisse (urbanisation – cf. point PAC ci-après). • Les prix des engrais azotés sont nettement supérieurs à ceux de nos concurrents hors UE : droits de douane et taxes antidumping UE. La menace pèse sur le prix des engrais phosphatés et le durcissement de la réglementation cadmium par rapport à nos concurrents hors UE. • Le coût assurantiel pour faire face aux aléas climatiques. Inversement, le coût de l'énergie est moindre par rapport aux concurrents.
Autres charges logistiques (stockages)	Les coûts de construction des silos (essentiels pour stocker les grains et segmenter l'offre) sont élevés et la réglementation contraignante (ATEX, sécurité incendie, intégration paysagère, difficulté d'obtention de permis de construire). La capacité d'adaptation du stockage est insuffisante Certains pays (Roumanie) ont développé leur capacité de stockage grâce aux financements communautaires type FEADER.
Autres charges en production industrielle	Coûts du séchage pour le maïs.

Environnement économique et réglementaire	
Macroéconomie (ex : taux de change pour exportations sur pays tiers / concurrence par pays tiers, accès au crédit)	Le taux de change euro/dollar. Les parités real, hryvnia, peso argentin, rouble par rapport au dollar favorisent les exportations des pays producteurs sur les marchés de destination. Le coût du fret (et du pétrole) est élevé sur un marché mondial où les pays producteurs de grains concurrencent directement la France sur certaines destinations. L'accès à l'assurance-crédit n'est pas dimensionné aux volumes exportés de grains alors que les marchés sont déstabilisés par la crise sanitaire. La sécurisation des paiements est nécessaire et à un coût qui ne doit pas être prohibitif.
Fiscalité	Nécessité d'une stabilité fiscale
Règlementation (environnementale, sanitaire, autres) et politiques publiques (y compris PAC, politique commerciale etc...) impactant les coûts de production, et le prix des produits à l'export	UE – PAC : les grandes cultures sont impactées par les mesures de verdissement qui risquent de se renforcer dans le cadre de la nouvelle PAC (impact sur les surfaces et sur le potentiel de production / obligations de rotations). Les programmes d'aide alimentaire portés par l'UE à destination des pays tiers favorisent parfois l'origine européenne des produits ou l'origine nationale. UE - accords pays tiers : - pour les semences : Brexit et ouverture éventuelle du RU aux techniques NBT/équivalence accordée en matière de contrôles des procédures/semence aux pays concurrents (Ukraine). - Les accords de libre-échange : Mercosur et CETA ne sont pas toujours équitables (ex : risque de l'effet swap/bioéthanol). La réglementation UE : - La réglementation peut déstabiliser les approvisionnements nationaux : réglementation sur les mycotoxines qui pourrait dévaloriser une partie de la production française de blé dur. Les clients historiques de la France s'appuient sur les normes édictées par l'UE ce qui aurait un double effet sur le marché intérieur mais également à l'export d'une transposition réglementaire UE. France : - Les zones de non traitement sont également un point d'inquiétude. - La complexité des procédures et les restrictions concernant l'accès à l'eau.

	• Les contraintes réglementaires liées aux usages de produits phytosanitaires et aux engrais alors que les attentes du marché sont fortes en matière de qualité sanitaire et de demande en protéine. Monde : • La difficulté de se confronter à des pays aux réglementations très différentes et aux modèles productifs particulièrement tournés vers l'exportation. Certaines productions OGM entrent en concurrence directe avec les productions françaises. • L'accès aux nouvelles technologies vertes (NBT) pour la sélection variétale n'est pas autorisé en France. • Les soutiens directs de certains pays producteurs : pays tiers concurrents qui n'hésitent pas à subventionner leurs exportations (farine) ce qui fragilise les positions françaises. Le Food-bashing et l'attaque des produits ultra transformés. De manière générale : la surréglementation et la sur-transposition au niveau français des réglementations européennes.
Coûts liés à l'exportation : coût des services, coûts liés au transport, assurance prospection, etc...	
Accords de libre-échange, accords commerciaux.	Faible diplomatie économique sur les céréales. Les priorités portent sur l'autonomie en protéines végétales. Pour les produits de deuxième transformation : l'export est une source de croissance majeure pour les secteurs de l'épicerie sucrée avec un potentiel de développement important dans de nombreux pays tiers dont le pouvoir d'achat en hausse et les barrières sanitaires peu importantes et où les comportements d'achat évoluent.... La position offensive des PME françaises est à conforter. Les conditions d'accès de marché et les concessions tarifaires dans le cadre des accords permettent de développer les courants d'affaires. Le facteur limitant demeure la taille des entreprises qui opèrent sur ces marchés tiers par rapport à nos concurrents européens.
Productivité et stratégie des entreprises	
Productivité agricole	Défi génétique (toutes céréales) pour accroître la productivité. Les rendements sont plafonnés en raison des aléas climatiques et de l'impact de la réglementation.

	Potentiellement, dégradation de la productivité du travail (liée au retour du travail du sol pour limiter les adventices). Les rendements stagnent alors que ceux des pays concurrents augmentent encore (Argentine, Australie...).
Productivité agroalimentaire	Un savoir-faire et une grande diversité de l'offre pour les entreprises d'épicerie ce qui en fait un atout pour les entreprises françaises.
Taille des entreprises	La taille des exploitations (maïs comme blé) comparée à celle de nos concurrents (moindre économie d'échelle). Le tissu des entreprises de la deuxième transformation (épicerie sucrée) est constitué à 85 % de PME par rapport aux concurrents où il y a plus d'ETI (Allemagne).
Investissements (matériels et immatériels) des différents maillons productifs (y compris en recherche-développement) impactant la compétitivité prix	La compétitivité est encouragée dans les pays concurrents par une modernisation de l'outil de transformation (aides directes des États ou Régions concurrents, accompagnement de la modernisation du capital productif (pastiers/semouliers).
Stratégie de marge	Une stratégie volontaire de valorisation de l'origine française ou de réponse aux nouvelles attentes des consommateurs et/ou sociétales dans la filière et l'industrie (éco conception, reformulation, RSE) notamment pour les produits de 2 ^e transformation (épicerie sucrée). Mais les investissements ne sont pas rentabilisés et/ou freinés du fait de la déflation structurelle. Pour les IAA de deuxième transformation : guerre des prix et déflation structurelle des produits en GMS. Il en résulte des balances commerciales structurellement déficitaires (recherche systématique d'un prix toujours plus bas et procédures d'appels d'offres européens), une dégradation récurrente des marges et une baisse des investissements pourtant nécessaires pour innover, adapter les produits aux nouveaux enjeux sociétaux et/ou exporter (épicerie sucrée). La course aux volumes et les stratégies Prix-MDD ne favorisent pas la valorisation des produits transformés (pastiers/semouliers). Les relations contractuelles distributeurs-fournisseurs ne sont pas toujours équilibrées et fragilisent l'ensemble des entreprises et de la filière.

5.2. Facteurs de compétitivité hors-prix

Les facteurs sur fond orangé sont considérés comme les facteurs les plus importants par les participants au groupe de travail.

Facteurs	Propositions du groupe de travail
Dynamique d'entreprise	
Investissements (matériels et immatériels) des différents maillons productifs (y compris recherche-développement)	La déclinaison française de la PAC (développement rural) ne laisse pas beaucoup de place aux investissements des producteurs céréaliers depuis plusieurs décennies. Même constat sur les premiers volets du plan de relance national.
Compétences des différents niveaux de main d'œuvre (dans les différents maillons de la filière)	
Taille et typologie des entreprises (notamment exportatrices)	La taille des entreprises exportatrices demeure un point important tant dans l'export de grains et que de produits transformés (épicerie sucrée notamment). Les entreprises, pour exporter, doivent être déjà solidement ancrées sur le territoire national, en capacité de maîtriser leurs coûts, ce qui présuppose d'avoir un accès à l'innovation et ne pas être fragilisées sur leur marché intérieur (technologie verte NBT et green business)
Capacité à s'adapter au cahier des charges	
Dynamique de filière	
Organisation de la filière et capacité à aller à l'export	La stratégie à l'export au niveau national est focalisée sur une seule priorité politique, l'autonomie en protéines végétales, qui ne prend pas en compte les spécificités de l'exportation de céréales. Quelle stratégie nationale pour les exportations de céréales ? Le rôle des pouvoirs publics est primordial dans la création et le maintien de conditions favorables à la compétitivité prix et hors prix des productions. Il existe un lien entre la perte de compétitivité à l'export et la perméabilité du marché national à l'import. La capacité à exporter suppose déjà d'être solide sur le marché domestique, avec une maîtrise des coûts suffisante. Une politique de soutien adaptée et spécifique attendue pour les PME exportatrices de l'épicerie sucrée. La nécessité d'avoir une vision globale par les pouvoirs publics : la compétitivité des productions animales dépend aussi en partie de celle des productions végétales et des maillons qui composent la filière.

Capacité à fournir de manière régulière (régularité de la production, etc.)	
Logistique	Baisse très forte des coûts de logistique des concurrents (en maïs) qui ont investi massivement (infrastructure portuaire notamment) alors que c'était un point fort français. Capacités portuaires : les investissements de stockage et les capacités de chargement/déchargement sont décisifs pour l'exportation de grains mais insuffisants actuellement pour faire la différence. La fluidité logistique notamment dans les transports massifiés est un gage de compétitivité. L'organisation du fret retour est essentielle pour gagner en point de compétitivité avec une logistique ferroviaire adaptée et planifiée comme pour le stockage à l'instar des pays concurrents au sein de l'UE. Le coût du dernier kilomètre pour arriver en distribution/vente (semoule, brasseurs) devient un frein à la compétitivité. Les contraintes environnementales imposées par les centres urbains nécessitent des unités de stockage adaptés à l'entrée des villes (emprise foncière des plateformes logistiques) pour les produits distribués classiques mais également pour le vrac (plébiscité par les consommateurs, brasseurs). La capacité de stockage à gérer des différences de qualité. Le trafic et transport en conteneur du malt (coûts plus élevés) est un facteur limitant.
Positionnement sur les différents circuits de distribution	
Image des produits et perception de leur qualité	
Marques ou signes de qualité reconnus au niveau des marchés cibles	L'importance de l'origine des matières premières pour les produits transformés (notamment pâtes). L'étiquetage de l'origine est essentiel et doit être affichée pour chaque pays fournisseur de blé dur.
Qualité intrinsèque des produits reconnus au niveau du marché cible	Image des maïs français (grains fissurés) Capitaliser sur la qualité du blé dur français ("grading", garantie tout au long de l'année). Le développement de filières qualité implique une hausse des coûts de production. Le blé orienté vers la meunerie française alors que ce n'est pas sa valorisation principale. Très bonne image de l'épicerie sucrée française à l'international par son savoir-faire et la diversité de l'offre mais des prix jugés souvent peu compétitifs. Il existe un potentiel important pour ces produits dans les pays tiers.

	Excellence et reconnaissance de la filière malt , stable à l'export mais qui n'arrive pas à tirer parti de la croissance mondiale (cf. logistique)
Qualité sanitaire : positionnement différenciant sur certains marchés	La qualité technique et sanitaire des grains français permet de répondre aux cahiers des charges des pays acheteurs. Pour segmenter la production et répondre à de nouvelles destinations des grains, le stockage "différenciant" constituerait un avantage.
Visibilité des produits français	Marchés d'États parfois "opportunistes" sur les grains
Rapport qualité / prix aussi bien exportés que des produits importés	Industrie de 2 ^e transformation : des produits souvent trop chers du fait des freins à la compétitivité.
Contexte réglementaire	
Règlementation environnementale	Accès aux facteurs de production et conditions de production (irrigation + réglementation progrès génétique + phytos + PAC) Concernant l'emballage pour l'épicerie sucrée : • insuffisance des délais d'application des réglementations liées à la transition écologique pour les entreprises (ex : changements de signalétique, évolution des étiquetages). • les contraintes des secteurs alimentaires sont insuffisamment prises en compte pour répondre aux différents objectifs généraux d'éco conception fixés par la législation : fin des plastiques à usage unique, recyclabilité des matériaux changement de type de matériaux, réemploi, réincorporation de matières recyclées